



PNUE

**Programme des  
Nations Unies pour  
l'Environnement**

Distr.  
LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.29/6  
12 octobre 2005

Original: ANGLAIS

Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA W) dans la région des Caraïbes

Caracas, Venezuela, du 4 au 8 octobre 2005

**RAPPORT DE LA REUNION**



*Encourager la coopération régionale pour la protection et le développement du milieu marin de la Grande Caraïbe*



## TABLE DE MATIERES

Introduction.....	1
Point 1 de l'agenda: Ouverture de la Réunion .....	1
Point 2 de l'agenda: Election des Officiers.....	2
Point 3 de l'agenda: Organisation de la Réunion.....	2
(a) Règles de procédure.....	2
(b) Organisation du travail .....	2
Point 4 de l'agenda: Adoption de l'agenda.....	2
Point 5 de l'agenda: Etat de la Mise en Œuvre du Plan de Travail et du Budget du Programme SPAW pour la période biennale 2004-2005.....	2
Point 6 de l'agenda: Les Activités du Centre d'activités Régional de SPAW (CAR/SPAW) en Guadeloupe .....	5
Point 7 de l'agenda: Projet révisé des Lignes directrices et des Critères pour l'Evaluation des Aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW.....	5
Point 8 de l'agenda: Rapport de l'Atelier régional d'experts sur le Développement du Plan d'action pour les Mammifères marins (PAMM) et le Projet de Plan d'action pour la Conservation des Mammifères marins dans la Région des Caraïbes.....	8
Point 9 de l'agenda: Développement du Plan de travail et du budget pour la Période biennale 2006-2007 pour le Programme régional SPAW .....	10
Point 10 de l'agenda: Autres Points .....	14
Point 11 de l'agenda: Adoption du Rapport de la Réunion .....	14
Point 12 de l'agenda: Clôture de la Réunion.....	15
Annexe I: Agenda	
Annexe II: Recommandations de la Réunion	
Annexe III: Etat des Ratifications de la Convention de Cartagena et du Protocole SPAW	
Annexe IV: Liste des Documents	
Annexe V: Liste des Participants	

## LISTE DES ACRONYMES

ACS	Association des états de la Caraïbe
AGRRA	Atlantic & Gulf Rapid Reef Assessment
AMEP	Évaluation et Gestion de la Pollution Environnementale
CaMPAM	Réseau des responsables de zones marines protégées
CMS	Convention sur les Espèces migratoires et la protection de la faune sauvage
CANARI	Institut des ressources naturelles des Caraïbes
CAR/RCU	Centre d'activité régional
CARICOMP	Caribbean Coastal and Marine Productivity (Programme)
CAST	Alliance pour un tourisme durable
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCA	Association pour la conservation des Caraïbes
PEC	Programme pour l'Environnement des Caraïbes
CEPNET	Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières
CHM	Mécanismes de communication
CI	Conservation International
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction
CLME	Caribbean Large Marine Ecosystem
CdP	Conférence des Parties
COFI	Comité de la FAO sur les pêcheries
CREP	Programme pour l'environnement régional des Caraïbes
CTO	Organisation du tourisme des Caraïbes
CZMU	Unité de gestion de zone côtière
ED	Défense environnementale
FAO/COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest - FAO
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIS	Système d'information géographique
GISP	Programme des Nations Unies sur les espèces envahissantes
GCFI	Institut des Pêches du Golfe du Mexique et des Caraïbes
ISTAC	Comité consultatif scientifique et technique intérimaire
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
IFAW	Fonds international pour la défense des animaux
IMO	Organisation Maritime internationale
IOC/IOCARIBE	Commission océanographique internationale – Caraïbes
INVEMAR	Institut de recherche marine du Ministère de l'Environnement de Colombie
IRF	Island Resources Foundation
MAR	Mesoamerican Reef Alliance

MEA	Multilateral Environmental Agreements
MoC	Mémoire de Coopération
MPA	Zone marine protégée
MTTRC	Service de réponse aux traumatismes des tortues marines
NFWF	National Fish and Wildlife Foundation
NGA	Agence d'intelligence géospatiale nationale
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
OECS-ESDU	OECS-Unité de l'Environnement et du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PALNET	Réseau d'apprentissage sur les aires protégées
PAMM	Plan d'Action pour les Mammifères Marins
RAMSAR	Convention sur les zones humides d'importance internationale
SGF	Small Grants Fund
SIDA	Agence suédoise pour le développement international
SPAW	Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées
CAR/SPAW	Centre d'activités régional de SPAW
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
STRAPS	Sea Turtle Recovery Action Plans
TNC	The Nature Conservancy
TOI	Initiative des Tours Opérateurs
TOT	Formation de formateurs
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNEP-DTI	Programme global d'Action pour la Protection du milieu marin des activités terrestres
UNF	Fondation des Nations Unies
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USGS	U.S. Geological Survey
WCR	Région des Caraïbes
WDCS	Whale and Dolphin Conservation Society
WHC/UNESCO	Centre du patrimoine mondial de l'Unesco
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines
WRI	Institut pour les ressources mondiales
WW2BW	White Water to Blue Water



## Introduction

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes – qui s'est tenue à Kingston en Jamaïque du 15 au 19 janvier 1990 - a adopté le Protocole SPAW de la Convention de Cartagena. Ce Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'Article 20 du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes institue le Comité consultatif scientifique et technique (STAC). Cet article prévoit que chaque Partie désigne un expert scientifique qualifié pour le domaine couvert par le Protocole comme son représentant au Comité, qui pourra être accompagné par d'autres experts et conseillers désignés par cette Partie. L'Article 20 stipule aussi que le Comité peut également demander l'avis d'experts et d'organisations compétents sur le plan scientifique et technique.
  2. En vue de ce qui précède et suite à la Décision n°IV de la Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC) et Huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena (Montego Bay, Jamaïque ; du 28 septembre au 2 octobre 2004), ainsi que des Décisions N° 4 et 6 de la Troisième réunion des Parties contractantes du Protocole SPAW dans la Région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque ; du 27 septembre 2004) cette réunion est convoquée à Caracas, Venezuela, du 4 au 8 octobre 2005 par le Secrétariat du Programme pour l'Environnement des Caraïbes du PNUE.
  3. Conformément au Plan de travail et au Budget du PEC pour la période 2004-2005, la présente réunion a été convoquée en tant que la Troisième réunion STAC/SPAW et a accordé les objectifs suivants:
    - réviser le statut et les activités actuels du Protocole SPAW ainsi que l'état de la mise en œuvre du Plan de travail et du Budget du Programme régional SPAW pour la période biennale 2004-2005;
    - réviser et prendre les mesures appropriées sur le projet révisé des lignes directrices et des critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW;
    - réviser les activités du Centre d'Activités Régional de SPAW (CAR/SPAW) en Guadeloupe;
    - réviser le Rapport de l'atelier régional d'experts sur le développement du Plan d'Action pour les Mammifères Marins (PAMM) et le Projet de Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins dans la région des Caraïbes, et s'accordent sur les actions futures;
    - développer le Plan de travail et le budget pour la période biennale 2006-2007 pour le Programme régional SPAW pour approbation ultérieure par la quatrième réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW et la douzième Réunion intergouvernementale du PEC en 2006; et
    - identifier les synergies et les opportunités de collaboration avec des partenaires pertinents pour aider au développement et à la mise en œuvre du Protocole SPAW et de son programme.
  4. Les représentants des Parties contractantes invitées à la réunion sont désignés par leurs gouvernements respectifs en qualité de membre du STAC conformément à l'Article 20 du Protocole. De plus, les représentants d'autres gouvernements membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes, les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont invités en qualité d'observateurs.
6. Lors de son discours d'ouverture, Mme. Vanzella-Khoury a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Coordinateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes, M. Nelson Andrade Colmenares, qui n'a pas pu assister à l'ouverture de la Réunion en raison de la visite du Directeur exécutif du PNUE en Jamaïque.
  7. Elle a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement du Venezuela pour le soutien généreux et l'aide accordés pour la tenue de la Réunion. Elle a signalé que le Programme SPAW a accompli des progrès importants depuis la dernière Réunion du STAC à Curaçao, Antilles Néerlandaises, en 2003, tant en ce qui a trait à la mise en œuvre du Protocole que dans les zones de programmation. Dans ce cadre, elle a aussi indiqué que la COP3 a adopté les critères révisés pour la préparation des listes des espèces selon le Protocole, ainsi que les progrès accomplis sur les lignes directrices à lister les zones protégées. En ce qui concerne l'aspect de programmation, elle a fait mention de l'élargissement des compétences fourni aux cadres de gestion des aires marines protégées (AMP) de l'ensemble de la région, du travail entrepris dans le cadre de l'Alliance pour le récif mésoaméricain d'ICRAN avec les communautés locales et le secteur privé concernant les bonnes pratiques agricoles et touristiques, et de la fin de la vaste évaluation de « Reefs at Risk » concernant la menace d'extinction des récifs coralliens de la région. Elle a indiqué que cette étude a établi que si la dégradation des récifs continuait, on risquerait de perdre les avantages économiques qui atteignent environ 870 millions de dollars américains par an.
  8. Elle a aussi mis l'accent sur le succès concernant l'obtention de fonds des donateurs et d'autres sources différentes que celles du Fonds fiduciaire des Caraïbes, et a exprimé sa gratitude pour l'appui des Gouvernements de la France, de la Suède, des Etats-Unis d'Amérique et du Venezuela, de la Fondation MacArthur, de la Fondation des Nations Unies et de l'IFAW. Elle a également signalé les efforts de coordination avec d'autres conventions et initiatives régionales et internationales, telles que la Convention interaméricaine pour la conservation des tortues marines sur le plan régional, et la Convention sur la diversité biologique (CDB) au niveau mondial, particulièrement pour soutenir l'objectif de réduction considérable de la perte de la biodiversité pour 2010. Elle a aussi remercié les nombreuses alliances et associations qui ont permis d'atteindre un grand nombre d'objectifs du Programme SPAW.
  9. Enfin, elle a expliqué que, malheureusement, pendant les trois dernières années, aucune nouvelle Partie n'a adhéré au Protocole SPAW, ce qui constitue une préoccupation pour le Secrétariat. Elle a encouragé le STAC à prendre en compte ce thème pendant la Réunion, et à contribuer, dans la mesure du possible, en identifiant tant les causes que les solutions, à partir de son expérience technique et scientifique.
  10. M. Jesús Ramos Oropeza, Directeur général du Bureau national pour la diversité biologique du Venezuela, a souhaité la bienvenue aux participants de la réunion et a signalé qu'en tant que Partie contractante au Protocole, le Gouvernement du Venezuela verra bientôt l'adoption d'une loi par le congrès concernant la conservation environnementale pour la protection de la faune sauvage, des sols et des eaux, ainsi que des résolutions pour la saison de fermeture de la chasse d'une liste d'animaux menacés d'extinction et d'autres espèces protégées par des saisons permanentes de fermeture de chasse. De plus, tout au long des

## Point 1 de l'agenda: Ouverture de la Réunion

5. La Réunion a été ouverte par le Secrétariat et le Gouvernement du Venezuela, le mardi 4 octobre 2005 à 10h, dans la Salle de Conférences

côtes vénézuéliennes, il existe un réseau de zones protégées, des parcs nationaux, qui s'étend de la Péninsule de Paria au nord est du pays jusqu'à la région Zulia à l'ouest. Ces zones comprennent les parcs nationaux de la Péninsule de Paria, le Parc Mochima, le Refuge de Cuare, le Parc national Morrocoy, et d'autres refuges de faune. Le refuge de faune de Cuare, qui se trouve à côté du Parc Morrocoy dans la partie centrale des côtes du pays abrite des zones très fragiles avec des paysages très importants et représentatifs des habitats des Caraïbes, ainsi que des espèces qui sont vulnérables et menacées.

11. Le refuge de faune Cienaga de los Olivitos dans le département de Zulia reçoit une migration importante de flamands et comprend diverses populations. Le Parc national Los Roques est le premier lieu de nidification de la tortue imbriquée des Caraïbes et le refuge de vie sauvage Isla de Aves, localisé à Dependencias Federales est le deuxième site le plus important de nidification de la tortue verte dans les Caraïbes.
12. Enfin, M. Ramos a signalé que son pays a été classé comme un pays de méga diversité de faune de la planète, et que le Venezuela a toujours veillé à la conservation de cette méga diversité dont il est responsable.

#### Point 2 de l'agenda: Election des Officiers

13. Les participants ont élu parmi les experts les officiers suivants pour la Réunion:
  - Président : ..... M.. Jesús Ramos Oropeza, Venezuela
  - Premier Vice-président : ..... Mme. Marisol Dimas, Panama
  - Seconde Vice-président : ..... M. Amos Glasgow, Saint Vincent et les Grenadines
  - Rapporteur : ..... M. Courtenay Park, Trinité et Tobago

#### Point 3 de l'agenda: Organisation de la Réunion

14. Le Président a décrit la manière dont la réunion devait être menée en ces termes :
  - (a) Règles de procédure
15. La Réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement intérieur du Conseil exécutif du PNUE, tel qu'il est présenté au document UNEP/GC/3/Rev.3.
  - (b) Organisation du travail
16. Les langues de travail de la Réunion ont été l'anglais, l'espagnol et le français. Il y a eu la traduction simultanée dans toutes les langues de travail. Les documents de travail de la Réunion ont été mis à la disposition dans toutes les langues de travail.
17. Le secrétariat a convoqué en séance plénière, un groupe de travail. Il n'y a pas eu de traduction simultanée pour le groupe de travail.

#### Point 4 de l'agenda: Adoption de l'agenda

18. La réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le secrétariat dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.29/1.
19. Au cours de la discussion du point 4, le délégué des Antilles Néerlandaises a demandé que les questions ci-après soient abordées sous les points correspondants à l'agenda du jour de la réunion :

- Envisager la mise en œuvre d'un Mémoire de coopération entre le secrétariat et la Convention interaméricaine pour la conservation des tortues marines; et
- Envisager l'établissement de Centres d'activités régionaux, thématiques et spécialisés, auprès des organisations pertinentes (académiques ou non gouvernementales) afin d'améliorer la mise en œuvre du programme SPAW, de soutenir et être complémentaires au CAR/SPAW existant.

20. Sur le premier point, le Président a précisé que la mise en œuvre du Mémoire de coopération (MoC) avec la Convention interaméricaine pour la Conservation des tortues marines était déjà envisagée dans le projet de plan de travail 2006-2007, lequel sera abordé au point 9 de l'ordre du jour. La réunion a convenu que la seconde question soulevée soit reprise au point 10 de l'ordre du jour.
21. Le délégué de la République Dominicaine a quant à lui demandé que la réunion envisage d'émettre une déclaration à propos des sérieuses menaces qui pèsent sur les zones protégées de son pays. À cet égard, le délégué de la Colombie a rappelé à la réunion la nécessité de se centrer sur le mandat du STAC, qui concerne avant tout les aspects scientifiques et techniques du Protocole et du programme SPAW.
22. L'ordre du jour a été adopté et figure à l'Annexe I du présent rapport.

#### Point 5 de l'agenda: Etat de la Mise en Œuvre du Plan de Travail et du Budget du Programme SPAW pour la période biennale 2004-2005

23. Le Président a invité le secrétariat à présenter le document intitulé « L'état de la mise en œuvre du plan de travail et budget du Programme SPAW pour la période biennale 2004-2005 » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3). Le secrétariat a décrit l'état d'avancement du Plan de travail actuel. Celui-ci a été établi par le Deuxième STAC, à Curaçao en juin 2003, puis révisé et approuvé par la troisième Réunion COP en septembre 2004, pour être finalement adopté par la Onzième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la huitième Réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes, à Montego Bay en septembre 2004. La plupart des activités du Plan de travail a été réalisée. D'autres ont été reprises dans le « Projet de Plan de travail et de budget du programme régional de SPAW pour la période biennale 2006-2007 » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/5). L'administrateur de programmes de SPAW est chargé de la coordination du programme, aidé par un administrateur associé professionnel à Kingston, le directeur du Centre d'activités régional SPAW en Guadeloupe, et le coordinateur du projet MAR ICRAN et son assistant de projet, à Belize. La promotion du Programme SPAW se fait en permanence dans les différentes réunions régionales et mondiales auxquelles le Secrétariat assiste et les informations à propos de ses activités sont diffusées par différents moyens. Le suivi est assuré dans le cadre du projet pilote PNUE pour l'harmonisation des rapports concernant les conventions internationales sur la biodiversité (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9). La collecte de fonds pour le Programme a atteint le montant de 4,3 millions US\$. Les fonds proviennent du gouvernement du Venezuela, pour la Troisième réunion STAC, de l'agence USAID et de la Fondation des Nations unies, ainsi que des gouvernements de France, de Suède et des États-Unis d'Amérique.
24. L'administrateur de programmes de SPAW a souligné qu'en raison de leur extension, les rapports concernant les nombreuses activités du Réseau et Forum des responsables de zones marines protégées



(CaMPAM), et du réseau MAR ICRAN seraient présentés plus en détail dans des exposés séparés.

25. Parmi les activités menées dans le cadre du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) mais n'entrant pas dans le cadre du MAR, figurent la production d'un rapport unique et global sur les récifs à risque des Caraïbes, lancé à la Troisième réunion COP. Ce rapport constitue la première évaluation détaillée de l'état des récifs des Caraïbes et les menaces qui pèsent sur eux, incluant les conséquences socioéconomiques. La découverte la plus importante de cette étude est que deux tiers environ des récifs des Caraïbes sont menacés par l'activité humaine et que 80% des récifs de la région se trouvent en dehors des aires marines protégées et ne sont donc pas protégés. À peine 4% des récifs se trouvent dans des AMP jugées effectives. De plus, sur les quelque 300 AMP que compte la région, 6% à peine sont effectivement administrées. Selon les estimations, pour 2015 les pertes de revenus bruts pourraient s'élever à 300 millions US\$ dans le secteur de la pêche et à 600 millions US\$ dans le tourisme. Dans les 50 prochaines années, la réduction de la protection des côtes par les récifs pourrait entraîner une perte de revenus bruts de 140 à 420 millions US\$. Autrement dit, le total des bénéfices nets générés par les récifs diminuerait de 350 à 870 millions US\$ par an.
26. Le secrétariat a souligné que la plupart des fonds du Programme SPAW n'a pas été allouée par le Fonds fiduciaire des Caraïbes, mais par des donateurs, en raison du manque de soutien financier de la part des gouvernements et du fait que l'aide fournie par le CAR/SPAW et le personnel supplémentaire du SPAW a largement contribué aux progrès du Programme. Il a conclu en soulignant qu'aucun gouvernement n'a ratifié le Protocole SPAW depuis 2003, et ce malgré les efforts déployés par le secrétariat. Il a ajouté que cela devrait être un aspect prioritaire pour les années à venir.
27. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a félicité le secrétariat de ses efforts entrepris avec les partenaires en vue de collecter des fonds pour atteindre les objectifs du SPAW. Elle a aussi invité le secrétariat à présenter des analyses budgétaires détaillées concernant les niveaux de financement du Programme SPAW sur plusieurs périodes biennales, en termes généraux et par projets individuels, et ce, afin d'aider les gouvernements à évaluer le Programme sur une plus longue période.
28. Pendant le rapport du Plan de travail 2004-2005, le secrétariat a été invité à présenter les activités principales du Projet, lancé récemment, de l'Alliance de récifs mésoaméricains (MAR) d'ICRAN (UNEP(DEC)CARWG.29/INF.11). La nouvelle Coordinatrice ICRAN-MAR informe l'assistance que le Partenariat du récif mésoaméricain du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens est une initiative visant à promouvoir le partenariat dans l'espace du Récif mésoaméricain afin de favoriser la conservation et la gestion durable de l'écosystème corallien. Ce projet est financé par la Fondation des Nations unies (FNU) et par le soutien généreux de l'Agence des États-Unis d'Amérique pour le développement international (USAID).
29. Mis en œuvre depuis environ 14 mois, le projet comporte des activités sur trois volets principaux : la gestion de bassins versants, la pêche durable et le tourisme durable. Les partenaires du projet ont une solide expérience sur le plan local et se consacrent au développement des compétences dans la région. Le but du projet est de coopérer avec d'autres initiatives de la région afin de minimiser la duplication des efforts.
30. Elle a expliqué que, l'an dernier, le Projet a produit des résultats tangibles dans la région : il a permis la délimitation préliminaire des bassins versants drainant l'Océan Atlantique, l'Atlas côtier du Belize et des accords préliminaires avec l'agro-industrie de la région pour la mise en œuvre de bonnes pratiques. De même, dans le volet « Pêche », il s'agissait d'augmenter les capacités des associations de pêcheurs en facilitant les échanges d'expériences et en proposant des lignes directrices pour les bonnes pratiques de pêche. Enfin, le volet « Tourisme durable » était axé sur les loisirs en mer, et plus spécifiquement l'organisation de formations et la distribution de « guides de bonne conduite » pour le plongée sous-marine. Grâce à l'élaboration de normes de bonne conduite devant être volontairement appliquées par les acteurs de la région dans les prochains mois, les résultats obtenus jusqu'à présent devraient être mis à profit. Le Projet devrait continuer à produire des résultats tangibles et accélérer la mise en œuvre.
31. À propos du projet ICRAN-MAR, la déléguée de Colombie a manifesté son inquiétude de voir des projets importants financés et mis en œuvre dans des pays qui ne sont pas Parties contractantes au Protocole SPAW, cette question pouvant expliquer le faible taux de ratification par les parties non contractantes. Le secrétariat a expliqué que la philosophie du Programme des mers régionales consistait à permettre aux parties contractantes et non contractantes de participer pleinement, étant donné qu'il s'agit de la gestion d'une ressource commune. Pour ce qui est des activités de la Mesoamerican Reef Alliance d'ICRAN, ce Projet est mis en avant comme étant un bel exemple d'activité à grande préoccupation régionale vu son importance écologique régionale et globale, et vu les sérieuses menaces qui pèsent sur le système de la barrière corallienne mésoaméricaine en raison des activités agricoles et du développement du tourisme. Il est également souligné que cet important projet devrait servir d'exemple aux autres pays pour qu'ils mobilisent la volonté politique et l'engagement nécessaires au lancement d'initiatives sous-régionales similaires. Un exemple aussi pour le secrétariat, pour qu'il incite à la participation au Protocole SPAW auprès des pays centraméricains concernés par le Projet.
32. À cet égard, il a été souligné que les lignes directrices pour l'évaluation des aires protégées pouvaient être une incitation à l'adhésion au Protocole, si les objectifs étaient pratiques et suffisamment réalisables dans les pays de la région.
33. D'autres délégués ont recommandé qu'à l'avenir, les rapports sur la mise en œuvre des plans de travail fournissent plus d'informations sur les aspects scientifiques. La gestion de la pêche et la nécessité de poursuivre la coordination avec le programme de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ont également été mises en avant comme activités très importantes contribuant aux objectifs du Protocole SPAW.
34. Le représentant de The Nature Conservancy (TNC) a manifesté son intérêt à coopérer avec le SPAW dans des activités scientifiques, avec le projet ICRAN-MAR et à promouvoir la signature et la ratification de la Convention et ses Protocoles.
35. Dans le cadre de la présentation du Secrétariat, Mlle Heidi Savelli Söderberg, Administratrice associée de Programme, a présenté le Nouveau Réseau et Forum des responsables des Aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) et ses activités comme décrites dans UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.10. CaMPAM a été créé en 1997 en tant que réseau de gestionnaires des AMP, ayant pour mission « Le renforcement de la gestion marine et côtière dans la région de la Grande Caraïbe par le biais de l'échange et la coopération » dans le but de renforcer les systèmes nationaux et régionaux des zones marines et côtières protégées existantes et futures. Au début, le manque de ressources et de soutien a limité le nombre d'activités entreprises par CaMPAM et s'est principalement le PEC-PNUE qui a été le catalyseur de ce réseau. Le Nouveau Réseau et Forum CaMPAM a été lancé lors du Partenariat White Water to Blue Water, à Miami en mars 2004, dans le but d'élargir le champ d'action de CaMPAM et de le rendre plus actif.

À ce partenariat ont souscrit des organisations comme l'Institut des Pêches du Golfe du Mexique et des Caraïbes (CGFI), TNC, Environmental Defense (ED), Institut pour les ressources mondiales (WRI), etc. Le partenariat du Réseau et Forum CaMPAM visent à construire une synergie à partir des efforts existants (programmes locaux, nationaux et régionaux) pour épargner des ressources, renforcer les réseaux existants (GCFI, CaMPAM, etc.), mieux utiliser l'expérience et la coordination des activités et proposer un forum pour des thèmes émergents (réunir les pêcheurs, les gestionnaires et les chercheurs).

36. Mlle Savelli Soderberg a mis l'accent sur plusieurs activités de CaMPAM, dont les Fonds pour les petites subventions (SGF Small Grants Fund) ayant pour but de soutenir l'amélioration et la formation du personnel des zones marines protégées ; et le SGF pour des Pêcheries durables et des moyens de vie alternatifs pour les pêcheurs fournis par le PEC-PNUE en collaboration avec l'Agence suédoise pour le développement international (SIDA) pour les activités sur le terrain favorisant les bonnes pratiques des pêcheries et la promotion des moyens de vie durables. Il y a eu un certain nombre d'échanges entre les sites de la Grande Caraïbe, et une expansion du CaMPAM est prévue avec le soutien financier de la National Fish and Wildlife Foundation et de la SIDA. Les activités concernant le développement de compétences entreprises dans le cadre du CaMPAM comprend le Programme de formation de formateurs (TOT-Training of Trainers) avec 4 cours régionaux et 40 séances locales de formation qui totalisent environ 400 participants AMP, et la formation dans le suivi socioéconomique avec un Atelier de formation régional pour pays anglophones qui a eu lieu du 9 au 13 mai 2005 à Soufrière, Sainte Lucie, avec l'assistance de la Zone de gestion maritime de Soufrière (SMMMA) et du Département des pêcheries. Les participants ont été formés à l'utilisation des Lignes directrices du suivi socioéconomique pour les gestionnaires côtiers dans les Caraïbes par des études théoriques et pratiques. Un nombre total de 18 stagiaires de 8 pays ont été formés, et 8 propositions de suivi pour le soutien financier local ont été présentées et mises en œuvre. Elle a informé la réunion que les sessions techniques auront lieu lors de la 58<sup>e</sup> Conférence de la GCFI, du 7 au 12 novembre 2005, et qu'un nombre de gestionnaires et de pêcheurs AMP seront subventionnés pour qu'ils puissent assister à la conférence. Celle-ci constituera en un forum pour les gestionnaires, les chercheurs, les enseignants et les planificateurs, qui pourront se réunir en séances et ateliers techniques formels et informels. Elle a finalement mentionné brièvement la mise en place d'une vaste banque de données sur les AMP et leur efficacité, qui fera l'objet d'un exposé séparé.
37. Les prochaines activités sont : le développement de la banque de données; l'actualisation du manuel TOT AMP; la prochaine formation TOT; le programme élargi d'échanges, avec le financement de la National Fish and Wildlife Foundation et de l'agence Sida, et la poursuite de l'assistance aux gouvernements pour créer des réseaux efficaces de AMP à l'horizon 2012 (conformément à l'engagement de la COP3).
38. La réunion a félicité le secrétariat pour le progrès du CaMPAM qui, depuis sa création en 1997, a évolué d'un simple groupe de travail électronique à un réseau menant un nombre impressionnant d'activités. Le représentant des États-Unis d'Amérique a présenté l'information sur l'Administration nationale océanique et atmosphérique (NOAA) et les fonds de la National Fish and Wildlife Foundation, en soulignant que 19 des 31 financements accordés par la NFWF l'an dernier avaient été assignés à la Caraïbe.
39. Conformément à l'ordre du jour, le Président a invité la Directrice exécutive du Réseau pour la conservation des tortues marines dans la région des Caraïbes (WIDECAST), Mme Karen Eckert à présenter les points forts du Réseau et le soutien apporté aux objectifs du Protocole SPAW. Dans sa présentation, elle a informé la réunion que le WIDECAST est un partenaire à part entière du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) depuis 25 ans. Avec des coordinateurs nationaux dans plus de 40 États et Territoires, le WIDECAST est le plus vaste réseau au monde de projets de recherche et de conservation de la tortue marine. En partenariat avec le PEC, et plus spécialement dans le cadre des mandats du Protocole SPAW, le WIDECAST prétend inverser les tendances constatées dans les populations de tortues marines, par la promotion de la capacité régionale à élaborer et appliquer sur le plan local des mesures scientifiquement fondées de conservation et par l'assistance aux gouvernements à remplir leurs obligations dans le cadre des traités internationaux pertinents.
40. Elle a souligné que les experts du WIDECAST répondent aux demandes d'assistance présentées par les gouvernements pour moderniser leurs cadres de réglementation et gestion des tortues marines. Ils mènent également des projets spécifiques destinés à réduire le trafic illicite de produits dérivés de la tortue, aider les pêcheurs à diminuer la capture accidentelle de tortues marines et promouvoir un « éclairage adéquat pour les tortues marines » et autres bonnes pratiques auprès des installations hôtelières situées sur les sites de ponte.
41. Elle a de plus indiqué que les membres du réseau participent activement aux travaux de recherche sur le terrain, organisant notamment des études de l'habitat et le suivi des populations. Dans la période biennale 2006-2007, ils vont prêter assistance aux Parties contractantes au Protocole SPAW pour l'ouverture de nouveaux sites de suivi des populations. La formation à la direction de ces projets régionaux et d'autres est fournie par des cours annuels réalisés aux Bermudes et au Venezuela, ainsi que par une série d'ateliers destinés aux parties intéressées et tenus chaque année pour des pêcheurs, hôteliers, administrateurs de banques de données, membres du personnel des parcs marines, dirigeants communautaires et d'autres secteurs. Un Centre régional de marquage des tortues marines fonctionne à l'Université des Indes occidentales à la Barbade. Des programmes de conscientisation du grand public prévoient des expositions, la pose d'affiches publicitaires dans les aéroports internationaux et à proximité des zones de ponte, des concours de poésie et d'œuvres d'art, etc.
42. Les activités spécifiques pour la période biennale 2006-2007 prévoient non seulement l'augmentation du nombre de populations de tortues marines faisant l'objet d'un contrôle, mais aussi la création d'un Service de réponse aux traumatismes des tortues marines (MTTRC); le pilotage de programmes destinés à réduire la prise de tortues dans les filets maillants; l'élaboration d'un « programme de certification tortues marines pour l'écotourisme »; la tenue d'ateliers sur l'éclairage des plages, à Sainte Lucie, à Aruba, à Trinité-et-Tobago et en Jamaïque; la création d'outils programmatiques pour les éducateurs des Caraïbes; la publication du site web [www.widecast.org](http://www.widecast.org) comme un centre d'échange d'outils disponibles aux Parties pour la mise en œuvre du Protocole SPAW en ce qui concerne les tortues marines et autres problèmes de conservation sur les côtes.
43. Pour conclure, elle a rappelé que la région des Caraïbes est la seule au monde à afficher des signes de récupération de sa population de tortues marines. Elle a observé que les progrès significatifs atteints dans la région en matière de conservation de la tortue marine sont dans une grande mesure attribuables au nombre d'États et de Territoires disposant de plans nationaux de gestion des tortues marines. Les nations disposant de plans nationaux WIDECAST/PEC/STRAP sont : Antigua-et-Barbuda, Aruba, la Barbade, Belize, les Îles Vierges britanniques, les Antilles néerlandaises, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte Lucie, le Surinam, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Venezuela. Les pays devant bientôt terminer leurs STRAP sont : Anguilla, le Costa Rica, la Grenade, la Jamaïque, le Panama et Trinité-

et-Tobago. De plus, des plans nationaux de gestion ont été élaborés et publiés dans le cadre de processus nationaux en Colombie, dans les Indes occidentales françaises et aux États-Unis d'Amérique. L'avance prise par ces pays se reflète clairement dans l'augmentation de leurs compétences nationales et régionales et dans le nombre croissant de la population de tortues marines. Elle a finalement souligné l'importance de la contribution des États-Unis d'Amérique au Programme SPAW qui a permis la mise en œuvre de STRAP prioritaires (Plans d'action pour la récupération des tortues marines) et la formulation de recommandations aux Parties SPAW à Sainte Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et la Barbade.

44. La coordinatrice nationale WIDECAST du Venezuela, Mme Hedelvy Guada, a été invitée à présenter le travail du WIDECAST dans son pays. Elle a informé la réunion que, depuis 1991, WIDECAST a promu, au Venezuela, différentes actions concernant les tortues marines. Ces actions ont permis de promouvoir la recherche et la conservation, la formation, le renforcement des compétences locales et la sensibilisation à l'égard de la situation des tortues marines et de leurs habitats marins et côtiers.
45. L'un des résultats les plus importants de l'action du WIDECAST a été la préparation du plan d'action pour la récupération des tortues marines du Venezuela, publié en 2000. Le processus de révision commence maintenant avec la participation de différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui font partie du groupe de travail sur les tortues marines du Venezuela (GTTM).
46. La déléguée des États-Unis d'Amérique a félicité WIDECAST pour son long trajet dans le domaine de la conservation des tortues marines dans la région des Caraïbes. Elle a souligné que le travail décrit, comme par exemple les lignes directrices pour le suivi de l'index des sites de ponte et d'alimentation dans les Caraïbes, a en partie été réalisé lors d'un Atelier sur la Convention sur le Commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES). Toutefois, les lignes directrices resteront lettre morte tant que le SPAW, par le biais de WIDECAST, ne les mettra pas en pratique. C'est ce genre d'activités concrètes, sur le terrain, entreprises en partenariat avec d'autres organisations que, selon les États-Unis d'Amérique, devrait être un des principaux domaines de travail du SPAW et qui, jusqu'à présent, a fait du Protocole et Programme SPAW un mécanisme très utile pour la région.
47. Le secrétariat a été félicité pour le travail réalisé au cours de cette période biennale et pour les progrès atteints sur bien des fronts, et notamment, mais pas uniquement, la collecte de fonds et les alliances stratégiques pour la réalisation d'activités.

**Point 6 de l'agenda: Les Activités du Centre d'activités Régional de SPAW (CAR/SPAW) en Guadeloupe**

48. Le directeur du Centre d'activités régional, M. Maurice Anselme, a présenté le « Rapport du Centre d'activités régional de SPAW en Guadeloupe sur les opérations du CAR pour la période 2004-2005 » UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.4).
49. Concernant l'activité 2004-2005 du CAR/SPAW, la structure juridique pour son fonctionnement indépendant devrait être effective avant la fin de l'année 2005. Par ailleurs plusieurs conventions financières ont été signées avec le PEC-PNUE, en vue de soutenir le Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM), le programme de formation des formateurs d'espaces marins protégés, la publication d'un document sur les bonnes pratiques dans le cadre de l'ICRAN, la mise à jour du Plan d'action pour le lamantin et, avec la Fondation pour les ressources insulaires (IRF), des lignes directrices pour éviter que des espèces

soient mises en danger ou menacées. En collaboration avec le groupe de travail, le CAR/SPAW aussi finalisé le document intitulé « Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/3), ainsi que le document « Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4). Il a aussi organisé avec ses partenaires la 15<sup>e</sup> rencontre de la Société pour la conservation et l'étude des oiseaux de la Caraïbe (SCSCB) et, tout en assistant à diverses réunions dans la Caraïbe, a pu se consacrer à la promotion du Protocole SPAW. De manière globale, conformément au mandat, le CAR a donné son soutien au secrétariat et au Protocole SPAW.

50. Le délégué des Antilles néerlandaises a félicité le CAR pour la quantité impressionnante de travail réalisé dans la région, et pour avoir fait progresser le Protocole SPAW en coordination avec le secrétariat. Le délégué a estimé que la collaboration entre différentes entités, telles que les gouvernements, des ONG, le CAR et le secrétariat, constituait bel et bien un progrès pour le Protocole SPAW dans la région.

**Point 7 de l'agenda: Projet révisé des Lignes directrices et des Critères pour l'Evaluation des Aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW**

51. Le Président a invité le Coordinateur du Groupe de travail *ad hoc*, le CAR, à présenter le document « Rapport du groupe de travail sur le développement des lignes directrices et de critères pour l'évaluation des espaces protégés à inscrire sous SPAW » UNEP (DEC)/CAR WG.29/INF.12, ainsi que les aspects généraux du document « Projet final des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/3) et du « Projet révisé pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4).
52. La Seconde réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW tenue à Curaçao, Antilles néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003, a confié au secrétariat et au CAR/SPAW la préparation du projet des lignes directrices et des critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW. Le processus de consultation a été commencé avec l'annuaire électronique du SPAW en septembre 2003, en vue d'établir un Groupe de travail électronique informel composé d'experts et coordonné par le CAR/SPAW.
53. Le CAR/SPAW et le PNUE-UCR/CAR ont organisé un Atelier d'experts désigné par le gouvernement à Gosier, Guadeloupe, du 19 au 23 avril 2004, afin de revoir et améliorer le document élaborée par le Groupe de travail électronique. L'Atelier a été entièrement financé par le gouvernement français. Il a été convenu de poursuivre le travail sur le développement des lignes directrices par le biais du Groupe de travail électronique et de soumettre le projet révisé à la Troisième réunion COP du SPAW à Montego Bay, Jamaïque, le 27 septembre 2004. La COP a décidé d'étendre le mandat du Groupe de travail et lui a demandé de continuer son travail pour établir les lignes directrices, qui seront présentées à la Troisième réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW. La COP3 a également établi que les zones protégées seront sélectionnées non seulement en fonction de leur valeur écologique et scientifique mais aussi de leur intérêt socioéconomique et culturel. Le consensus a été qu'il serait obligatoire de remplir deux critères écologiques spécifiques et de respecter au moins un des critères culturels et économiques définis. Le groupe a aussi élaboré le « Projet révisé format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires

- protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4) dans le but d'assurer que les Parties contractantes fournissent l'information comparative nécessaire pour évaluer les zones proposées conformément aux lignes directrices établies. Les participants de l'Atelier de Guadeloupe et les délégués de la COP3 ont demandé au Groupe de travail d'actualiser les critères actuels des lignes directrices développés dans l'Article 21 (Rapport technique N° 37) et de le soumettre à révision pendant la Troisième réunion STAC. Ce travail n'a pas été entrepris faute de temps.
54. Le délégué de la République Dominicaine a demandé de clarifier la raison pour laquelle les AMP en haute mer ne sont pas inclus dans le critère. Le secrétariat a expliqué que les AMP en haute mer ne sont pas comprises dans la Convention de Cartagena.
  55. Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation à l'égard du texte des lignes directrices. À leur avis, il s'agit d'un document très utile et ils ont félicité le CAR et le Groupe de travail des efforts déployés. Cependant, ils considèrent que les critères écologiques étaient trop généraux et qu'il est nécessaire de définir les questions prioritaires en vue de déterminer les efforts à entreprendre et de bien gérer le financement pour évaluer objectivement les nominations proposées.
  56. Le délégué des Antilles Néerlandaises a présenté les résultats sur les discussions actuelles du Groupe de travail concernant le genre de critères à adopter, ouverts ou contraignants. Quant aux critères ouverts, on pourrait lister plus de parcs ayant besoin d'aide et leur fournir de l'assistance nécessaire. Il a signalé que le Groupe de travail n'a reçu aucune directive sur cette question de la part de la COP3. Ils ont donc été obligés de prendre des décisions pour leur propre compte et ont choisi l'approche plus ouverte fondée aussi sur les larges discussions concernant ce sujet soutenu à l'Atelier d'experts.
  57. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a souligné que les critères pour lister les zones doivent comprendre un élément attractif pour que les pays améliorent leurs sites et remplissent ainsi les critères de sélection. D'autres points complémentaires relevés ont été la diversité des sites à être listés conformément aux aspects esthétiques, culturelles et archéologiques, selon l'Article 4, ainsi que la gestion adéquate.
  58. Le délégué de la Barbade a signalé que l'Article 4 du Protocole SPAW stipule les critères généraux sur l'établissement des zones protégées et que les lignes directrices pour établir la sélection des zones ne devraient donc pas être trop restrictives car elles pourraient contredire le texte du Protocole. La déléguée du Panama a proposé d'inclure dans les critères des groupes côtiers afro-caribbéens et des populations indigènes. Cependant, il a été signalé que les différents groupes indigènes avaient été listés auparavant et puis exclues des lignes directrices pour éviter de lister tous les groupes de la région.
  59. Le représentant de l'US Humane Society a suggéré que ces lignes directrices pourraient aussi contribuer à rendre le Protocole SPAW plus intéressant, ou à tout le moins pas trop rigoureux, pour les Parties contractantes, et s'est demandé si les lignes directrices concernant la gestion pouvaient être mises en œuvre progressivement, conformément à l'Article 5, Paragraphe 1 du Protocole.
  60. Pour répondre aux questions exprimées par certaines délégations à propos de la nécessité de détailler les critères écologiques, pour inclure des aspects scientifiques, mesurer les aspects écologiques et augmenter le niveau d'exigence afin de faire une liste plus sélective, le représentant CaMPAM a rappelé que les représentants gouvernementaux ayant assisté à l'Atelier d'experts en Guadeloupe en 2004 avaient exprimé l'opinion contraire, convenant d'être moins restrictif de craindre que leurs zones protégées ne puissent être reprises dans la liste.
  61. Elle a rappelé que l'Atelier d'experts a convenu que le critère pour déterminer si une zone protégée est effective du point de vue écologique demandait des données qui n'étaient pas souvent disponibles pour la plupart des zones marines protégées. Elle a aussi noté que la subjectivité dans le processus d'évaluation ne peut pas être éliminée entièrement. Tout comme dans la procédure utilisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour l'approbation des nominations des Sites du patrimoine mondial, l'évaluation d'une zone protégée à être nommée est faite par un groupe d'experts ayant les compétences nécessaires pour assurer des aspects tels que la représentativité, la taille, la rareté, le renouvellement et la connectivité biologique.
  62. Le représentant de l'Association de conservation des Caraïbes (CCA) a interrogé l'assistance sur le degré d'exclusivité des lignes directrices et s'il était possible d'inclure des approches créatives et collaboratives pour soutenir les zones n'ayant pas été listées.
  63. Pour ce qui est des questions soulevées par les délégués, le secrétariat a clarifié que certaines de ces questions ont aussi été posées et largement discutées par les experts gouvernementaux participant à l'Atelier en Guadeloupe. Par exemple, s'il est possible d'identifier, avec des critères socio économiques, les communautés locales comme un groupe entier, ou si, au contraire, il faut être plus spécifique (ex : des peuples indigènes, des groupes afro-caribbéens, des communautés de pêches, etc.). Il s'est aussi demandé quel degré de restriction devraient avoir les lignes directrices et lesquelles devraient être obligatoires. À cet égard, le secrétariat a noté que seulement deux critères écologiques ont été convenus comme obligatoires par les experts. Il a rappelé à la Réunion que la procédure pour la nomination et l'évaluation des zones a aussi été abordée par l'Atelier d'experts et que leurs propositions ont été incluses dans la section E du Projet final des lignes directrices. À cet égard, le secrétariat a également rappelé à la Réunion que le « Projet révisé pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4) était étroitement lié à la procédure de nomination et d'évaluation et que, par conséquent, c'était un des documents qui devrait être considéré et révisé au moment d'actualiser les critères.
  64. En ce qui concerne l'objectif et l'utilisation de la liste des zones protégées, le secrétariat a rappelé à la Réunion que pour ce qui est de l'article 7, l'objectif de la liste était d'établir un programme de coopération. Or, ceci ne signifiait pas nécessairement que les zones protégées n'étant pas sur la liste ne pouvaient pas recevoir d'autres types d'aide ou de soutien.
  65. Le Président a invité la représentante de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Ramsar), Mme. Margarita Astrálaga, conseillère de haut niveau pour les Amériques auprès du Secrétariat de la Convention de Ramsar, à présenter les critères Ramsar pour la sélection des sites. Elle a décrit les huit critères concernant les habitats et les espèces et a expliqué les lignes directrices spécifiques pour aider les pays dans l'application des critères. Elle a indiqué qu'il suffit d'avoir un des huit critères pour pouvoir sélectionner un site. En outre, elle a décrit en détail la procédure de sélection Ramsar en faisant référence à la manière de préparer la fiche descriptive Ramsar et sa procédure de révision. Elle a souligné que les pays sont tenus de concevoir un plan de gestion pour le site, s'ils ne l'ont déjà pas fait avant la sélection. Pendant l'élaboration de ce plan, les Parties sont invitées à utiliser les lignes directrices Ramsar pour la planification de la gestion des sites, et les pays en développement ont accès aux mécanismes Ramsar de financement pour les aider à préparer leurs plans. Elle a conclu en renvoyant aux lignes directrices spéciales pour la sélection d'écosystèmes de mangroves et de récifs

- coralliens, lesquelles se trouvent dans le cédérom des manuels Ramsar distribué à tous les participants.
66. La réunion a posé plusieurs questions à propos des procédures et conditions de sélection de sites Ramsar, du degré préalable de conformité avec les critères, ainsi que de la notion d'inclusion exclusive ou ouverte des sites.
67. La représentante de Ramsar a précisé à la réunion que la Convention aide les pays à désigner autant de sites qu'ils jugent nécessaires. Une aide leur est fournie pour qu'ils préparent leurs inventaires nationaux qui sont à la base de la sélection des sites prioritaires les plus riches en biodiversité. Elle a par ailleurs expliqué que les sites Ramsar ne doivent pas être juridiquement déclarés comme tels par les pays concernés, car une fois la Convention ratifiée, les pays adoptent une législation ayant pour effet de déclarer une aire protégée selon un statut international. Dans les rapports nationaux, les pays inscrivent un certain nombre de sites prioritaires qui auront un statut spécial de préservation. Tous les pays doivent également soumettre un questionnaire sur les spécificités des sites, dont la responsabilité de la gestion, la recherche et le suivi, l'existence d'un plan de gestion. Si un tel plan existe, ils doivent l'annexer au questionnaire dûment rempli. Toute cette information, y compris le plan de gestion, est mise à la disposition de toute personne intéressée par les spécificités des sites et peut servir à des fins de comparaison. Les sites Ramsar ne peuvent être refusés et le nombre de sites par Partie contractante n'est pas limité. Ramsar a fourni une assistance technique et financière à nombre de pays n'adhérant pas à la Convention lorsque ceux-ci ont voulu créer un site, tentant ainsi de remplir un ou plusieurs critères si cela fait partie de leur processus d'adhésion.
68. La réunion a remercié Mme Astrálaga pour son exposé lequel a fourni des exemples et des approches très utiles pour les lignes directrices. À cet égard la réunion a convenu de la nécessité de développer un glossaire terminologique et d'apporter des éléments aux fins d'une plus grande clarté du document des lignes directrices,.
69. Il a été décidé qu'il devrait y avoir seulement une Liste d'aires protégées dans le cadre de SPAW, pour répondre à l'Article 7 du Protocole.
70. Il a aussi été mentionné que dans les questionnaires pour l'évaluation des sites, les pays peuvent indiquer des besoins ou obstacles spécifiques pour remplir les critères, et présenter des thèmes spécifiques pour lesquels une assistance extérieure est nécessaire, ainsi que les questions dont les pays peuvent s'occuper eux-mêmes avec les ressources techniques et financières existantes. Ces informations indiqueraient clairement en quoi SPAW pourrait aider le site en question par une assistance technique ou financière. Il a en outre été suggéré d'étudier la possibilité d'un système à deux niveaux, avec des zones de protection de la biodiversité et d'importance régionale (qui seraient identifiées par le STAC, par exemple) et des zones que les gouvernements déclareraient d'importance nationale. Les zones régionales auraient priorité et recevraient une assistance pour l'amélioration de leur gestion. Il a ensuite été proposé que les zones susceptibles d'être listées feraient l'objet d'un programme d'assistance qui permettrait de remplir les conditions reprises dans les lignes directrices.
71. La délégation française s'est inquiétée de la possibilité de radier certaines zones selon la seule procédure décrite dans les lignes directrices et a demandé des explications à cet égard. Elle a demandé que cette section soit précisée afin d'éviter une exclusion sans réflexion approfondie proposant la mise en place ponctuelle de comité scientifique et technique susceptible de faire des propositions de solutions alternatives à l'Etat souhaitant radier une zone. De trop fréquentes radiations pourraient aller à l'encontre des objectifs du protocole et son image internationale. En outre, elle a manifesté son souhait de voir intégrer dans le critère connectivité, les termes de corridors écologiques rappelant que la désignation d'une aire protégée devait aussi tenir compte de l'existence de corridors entre deux zones adjacentes en terme de fonctionnement écologique. Pour cette délégation c'est ainsi que le protocole pourra répondre au mieux aux objectifs affichés par le plan d'action du sommet de Johannesburg pour lequel un rendu compte aura lieu en 2010.
72. À la suite des commentaires généraux sur les critères, la réunion s'est penchée sur les paragraphes d'introduction et a proposé des modifications pour clarifier certains aspects tels que : la signification de « obligations nationales »; les mécanismes de nomination; l'explication de la portée de l'objectif des lignes directrices, et les caractéristiques de la liste. Il a été souligné que, chaque pays étant souverain pour décider les aires protégées à désigner et dont l'inclusion doit ainsi être proposée, la liste des aires protégées aux termes du Protocole SPAW devrait être considérée comme un outil pour faciliter les mécanismes de coopération dans la région devant aider les gouvernements à renforcer l'efficacité de leurs aires protégées et atteindre l'objectif de création d'un réseau régional d'aires protégées pour l'an 2012.
73. Le représentant de la Barbade a insisté sur le fait que la liste soit ouverte de sorte à représenter les aires que les Parties contractantes jugent prioritaires et pour éviter toute terminologie qui rendrait la liste exclusive. Il a été souligné que l'Article 4 donne mandat pour l'établissement et la définition des aires protégées. Des observations ont été formulées quant à la nécessité d'inclure ou non les termes pertinents du Protocole dans le texte des lignes directrices ou à titre d'annexe au document. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a demandé que le document précise que ces lignes directrices sont des lignes directrices communes qui ont été définies pour donner suite à l'Article 21, lesquelles sont référencées à l'Article 7(3).
74. En ce qui concerne l' « Introduction », la réunion a convenu d'éliminer le premier paragraphe du document UNEP(DEC)/CAR W.G.29/3.
75. À propos des principes généraux, la réunion a décidé de modifier la Section I et II, afin d'y inclure la valeur écologique, socioéconomique et culturelle.
76. À la suite d'un long débat sur le nombre de critères qu'une aire devrait remplir pour être susceptible d'être listée, il a été convenu que les aires devraient remplir, si possible, au moins un des critères écologiques et au moins un des critères socioéconomique et culturel.
77. Quant à la résilience, l'observation a été faite que l'équivalent le plus proche en espagnol est le terme « elasticidad » et qu'il devra insérer une note en pied de page en ce sens. Faisant suite à la suggestion de la délégation de la Colombie, il a été décidé que les critères écologiques portant sur la « taille » d'une aire seraient éliminés en raison de la difficulté à déterminer la taille appropriée d'une aire protégée pour atteindre ses objectifs de préservation.
78. Les critères concernant « Les espèces » ont été jugés inadéquats et la réunion a décidé qu'un groupe de travail serait créé qui préciserait les définitions et reformulerait les critères.
79. Les notions de « zone transfrontalière », « corridor » et « connexion » ont ensuite été discutées en détail et le texte des critères a été modifié pour mieux refléter le fait que des aires protégées pouvaient également être reprises dans un corridor biologique ou écologique.
80. La délégation de Cuba a proposé qu'un travail supplémentaire soit mené à propos de la portée et du concept des lignes directrices afin de clarifier la procédure d'évaluation. Ce travail pourrait figurer en annexe des

lignes directrices et prendre la forme correspondante dans le format annoté.

81. La réunion a convenu que le groupe de travail électronique devrait poursuivre ses travaux et qu'un glossaire, avec définition des termes, serait rédigé pour les lignes directrices, afin de mieux définir chaque critère, compte tenu des définitions existantes de Ramsar, la CBD et autres traités pertinents. Les lignes directrices et le glossaire seront présentés à la COP4. Des éléments de ces définitions devraient aussi être repris dans le format annoté, pour faciliter la tâche des évaluateurs. Les résultats de ce travail seront soumis à la COP.
82. Ensuite, la réunion a reconnu que les lignes directrices constituent un « document en évolution » qui évoluera au fil du temps et exigera donc d'être actualisé à mesure que des questions émergentes ou des menaces toucheront les aires protégées de la région.
83. Le Président a convoqué un Groupe de rédaction pour travailler sur les critères relatifs au volet « Les espèces », lesquels ont été reformulés et figurent désormais sous le titre « Viabilité des espèces », en conservant l'importante obligation de SPAW d'éviter que les espèces ne deviennent menacés. Ce changement a été accepté par la réunion. Quant aux critères culturels et socioéconomiques, la réunion a convenu d'éliminer le caractère régional du point c) « Avantages socioéconomiques », puisqu'ils sont tous deux d'une nature plus locale. Les délégations de la Colombie et de Cuba ont demandé à garder le caractère régional du point b)
84. Quant à la question de savoir s'il faut inclure des aires ayant des « valeurs patrimoniales », la réunion a observé, après un débat sur les types d'aires que la notion pourrait englober, qu'une aire devrait quand même remplir au moins un des critères écologiques et qu'une aire n'ayant qu'une valeur patrimoniale ne saurait être susceptible d'être listée. Aucun consensus n'ayant été atteint par la réunion sur la manière de formuler ce point, il a été demandé au groupe de travail d'en discuter et d'ajouter un critère visant des aspects culturels et socio économiques.
85. Le représentant de Humane Society International a déclaré qu'il craignait que le critère (a) sous « critères culturels et socio économiques, ne soit interprété comme un appui à la gestion des ressources qui serait utilisé par les humains au détriment de l'équilibre écologique général de l'écosystème. Ce commentaire a été appuyé par la délégation des Antilles néerlandaises. Le représentant de Humane Society International a proposé un texte supplémentaire à la fin du critère, précisant que de telles mesures ne devraient pas mettre en danger l'équilibre écologique des écosystèmes de la zone ». La réunion a accepté cette rédaction.
86. Pendant la discussion sur la section « Cadre juridique », mention a été faite de la possibilité de créer une aire par le biais d'une loi nationale ou d'un décret présidentiel, ou en accordant un contrat à long terme à une organisation de gestion comme une ONG. Si cette dernière modalité n'a pas le rang de législation nationale, l'aire concernée peut malgré tout remplir les objectifs de protection efficace de la biodiversité à long terme. Chaque pays crée ses propres aires conformément à son propre cadre juridique, si bien que le titre de ces critères a été changé et s'intitule désormais « Statut juridique ». La délégation de la Colombie a souligné qu'il comprend aussi, outre les lois, les régulations nationales.
87. La délégation haïtienne, pendant la discussion sur la section « cadre juridique », a soutenu que la possibilité de créer une aire protégée soit faite par le biais d'une loi ou d'un règlement soit un décret présidentiel, gouvernemental, ministériel ou municipal ou par un contrat accordé à long terme à une organisation de gestion (comme une ONG).
88. En ce qui concerne la référence aux communautés locales, le terme « autochtone » a été ajouté à tous les critères. La délégation française a manifesté son souhait de voir participer les parties intéressées au processus de désignation d'une aire et a insisté sur l'importance d'associer au processus national de désignation comme Aires protégées et de leur gestion, les communautés locales et les usagers. La délégation a ensuite déclaré qu'elle espérait que cela deviendra une condition nécessaire pour la désignation sur la liste.
89. Un long débat a eu lieu sur l'existence et la qualité d'un cadre de gestion, ainsi que sur les conditions administratives requises pour inclure une aire dans la liste, comme par exemple, le personnel minimum requis pour gérer l'aire protégée concernée et en atteindre les objectifs. Il a été suggéré que le Format annoté, pour lequel chaque pays fournit les données, pourrait donner aux experts évaluateurs suffisamment d'informations pour qu'ils apprécient les structures administratives concernées par rapport aux caractéristiques de l'aire et déterminent si ces structures sont suffisantes. Cependant, des craintes ont été exprimées face au risque de donner aux évaluateurs la possibilité d'une évaluation trop objective. À cela il a été répondu que le fait de donner des informations sur les conditions administratives imposées par SPAW aiderait les pays à collecter des fonds et à disposer des ressources nécessaires pour pourvoir les postes requis. Humane Society International craignait que le nombre « minimum » de personnes spécifiées dans les Lignes directrices pourrait rapidement devenir le « nombre maximum » de gens affectés à une aire. L'idée a été évoquée d'un « nombre plancher », en insistant sur le fait qu'une aire devrait être sous la responsabilité d'une structure de gestion.
90. La réunion a convenu qu'il y ait un « cadre de gestion » puisque cela réduirait au minimum les détails exigés. Il a de plus été décidé que l'aire devrait disposer d'une structure de gestion fonctionnelle. Pour plus de clarté, le groupe de travail électronique a été chargé d'insérer les particularités de cette question dans le Format annoté et le glossaire. Il lui a été demandé également de faire, dans le cadre de cette section, le distinguo entre les « conditions », ou « prérequis », et les « principes », notamment dans la section intitulée « D. Mesures de Planification et de Gestion ». La délégation de la République Dominicaine n'était pas d'accord avec la proposition selon laquelle l'existence d'un personnel suffisant ou minimum devrait être une condition pour qu'une aire soit désignée dans la liste sous SPAW, ni avec la nécessité de compter sur du personnel qualifié.
91. La réunion a convenu que la section « Efficacité de la gestion » devait être davantage l'objet de discussion et qu'elle devait être renvoyée au Groupe de travail vu le risque de subjectivité que cela ferait courir au comité chargé d'évaluer si l'aire est gérée avec efficacité. Au vu des modifications apportées aux Lignes directrices, il a été décidé de demander au groupe de travail électronique qu'il révise la section « E. Proposition de procédure préliminaire » à la lumière des discussions précédentes. Le texte révisé du projet de Lignes directrices et critères a été adopté dans sa version UNEP(DEC)/CAR WG.29/3.Rev.1.

**Point 8 de l'agenda: Rapport de l'Atelier régional d'experts sur le Développement du Plan d'action pour les Mammifères marins (PAMM) et le Projet de Plan d'action pour la Conservation des Mammifères marins dans la Région des Caraïbes**

92. M. Paul Hoetjes, délégué des Antilles néerlandaises et Président de STAC, a été invité par le Président à présenter son exposé sur le « Plan d'action pour la préservation des mammifères marins de la région des Caraïbes » (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2.Rev.3). M. Hoetjes a commencé par citer les objectifs du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM), à savoir : aider les gouvernements dans leurs pratiques

et politiques de préservation des mammifères marins; fournir un cadre propice aux activités nationales et régionales; préserver et récupérer toutes les espèces de mammifères marins et leurs habitats, et mettre en œuvre des programmes de coopération régionale en vue d'accroître les échanges scientifiques, techniques et éducatifs. L'orateur a ensuite expliqué les antécédents du développement du projet de PAMM, mentionnant une série de documents, dont celui du PNUE sur l'état de la préservation (UNEP(DEC)/CAR WG.22/INF.7), les Éléments composants du Plan d'action (UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3), le Plan de gestion pour le lamantin dans la région des Caraïbes (CEP TR No.35), ainsi que les Plans d'action pour la récupération de la tortue marine (SPAW/WIDECAST) et plusieurs autres documents émanant d'autres Programmes des mers régionales et d'organisations de conservation. Le CAR/SPAW a organisé une consultation informelle d'experts en 2003, et un comité de supervision (électronique) a été créé pour analyser le document et l'enrichir tout au long de la mise en œuvre. M. Hoetjes a informé la réunion que les domaines visés par le projet de PAMM sont : accroître la connaissance scientifique; augmenter la prise de conscience auprès du grand public; développer des mesures et politiques de protection, les actualiser et les appliquer. Parmi les finalités figure la gestion et l'usage des interactions humaines : évaluer et mitiger les menaces; réagir aux échouages; contrôler les prises et la captivité; protéger les espèces (plus grande connaissance scientifique, abondance maintenue ou restaurée, habitats protégés), par une approche de précaution appliquée dans le cadre et les principes du développement durable.

93. Une délégation a demandé de faire référence dans le document au changement climatique.
94. Le projet PAMM (UNEP(DEC)/CAR WG.27/3) a été présenté lors d'un atelier régional d'experts à la Barbade, du 18 au 21 juillet 2005, afin qu'il soit révisé et mieux élaboré d'après une série de documents sur : la distribution et le statut des mammifères marins dans la région Caraïbe (UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.3); les principales menaces qui pèsent sur les mammifères marins de la région Caraïbe (UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.4); évaluation socioéconomique : captivité, observation et chasse, et connaissance des mammifères marins de la région Caraïbe (y compris le Golfe du Mexique), émanant de la documentation sur l'histoire des baleines, ainsi que le passage en revue d'une série de documents de référence mis à disposition de l'atelier. Le projet de PAMM a ainsi été révisé et discuté par des groupes de travail, comme le reflète le Rapport de l'atelier (UNEP(DEC)/CAR WG.27/2 Rev.3).
95. M. Hoetjes a mentionné certaines des recommandations formulées par l'atelier (UNEP(DEC)/CAR WG.27/3, Annexe IV), et notamment les activités prioritaires définies par les experts, à titre de questions à aborder le plus rapidement possible, et avant la fin de l'élaboration du PAMM. Parmi les recommandations générales figuraient la présentation du projet de PAMM à la STAC 3 pour qu'il soit analysé et complété, et l'élargissement du groupe de travail électronique aux experts concernés. Parmi les actions prioritaires figurent la compilation d'une bibliographie sur les mammifères marins; les documents pertinents de préservation, d'éducation et de conscientisation; les lignes directrices et les critères liés à la captivité; les protocoles et techniques face aux échouages; les protocoles de recherches, et le soutien aux compétences et capacités des pays, ainsi que le soutien institutionnel aux pays. D'autres actions prioritaires étaient : le renforcement des compétences des pays à traiter les problèmes des mammifères marins, comme les échouages, et les travaux de recherche, par l'exécution d'un programme de formation fondé sur l'actuel programme ToT pour AMP. Il serait bon d'entreprendre une révision du plan actuel pour le lamantin, de chercher des liens plus étroits avec les institutions pertinentes, dans le but de mettre sur pied une banque de données complète de la région Caraïbes

sur le statut et l'impact des mammifères marins, et créer et/ou soutenir des réseaux nationaux et régionaux en matière d'échouage. Questions supplémentaires à aborder dans le cadre du PAMM pendant son exécution : la possibilité d'un fonctionnaire à temps plein au secrétariat ou au CAR, attaché ou sous contrat, pour la mise en œuvre du PAMM; la possibilité de prendre exemple sur des expériences réussies, comme le réseau WIDECAST, pour créer la structure de mise en œuvre du PAMM, et la nécessité de pallier au manque de données sur les impacts du trafic grandissant de navires dans la région. Le secrétariat devrait poursuivre sa quête de coopération et de synergies avec d'autres PAMM existants sous d'autres latitudes et explorer diverses pistes de financement afin de les activer pleinement.

96. La réunion a remercié M. Hoetjes de son exposé et a invité les participants à formuler des commentaires, notamment sur les recommandations de l'orateur.
97. La réunion a félicité le groupe de travail pour son efficacité à traiter un sujet si complexe et pour la production d'un excellent document. La délégation des États-Unis d'Amérique a suggéré que le document soit considéré comme un « cadre », à améliorer par l'identification d'actions spécifiques à mener dans un certain délai, afin de mettre au point un plan d'action plus réaliste, similaire au plan d'action ACCOBAMS. La même délégation a poursuivi en soulignant que les Parties contractantes SPAW pourraient choisir les principales priorités et s'en servir dans l'élaboration de plans d'action nationaux. Pour cette délégation, priorité devrait être accordée aux échouages de mammifères marins. À cet égard, elle a informé la réunion qu'un atelier sur les techniques en cas d'échouage va se tenir à Trinité-et-Tobago en novembre, au départ de l'initiative « White Water to Blue Water ».
98. Les délégués ont convenu qu'il est important de travailler aux plans nationaux pour élaborer des plans d'action pour chaque pays, et que le projet PAMM présenté est d'une excellente qualité.
99. Le gouvernement de France a félicité le travail accompli dans la mise en œuvre du PAMM et a recommandé d'ajouter, à la fin du document, un tableau récapitulatif des actions envisagées en en proposant une priorisation. Ce tableau en fournissant également des informations pertinentes sur les actions déjà entreprises par les États pourrait favoriser le développement d'actions de coopération. Un exemple d'application immédiate pourrait en être le suivi des échouages. En fin, la délégation a suggéré que la version amendée du plan d'action assortie du tableau puisse être présentée lors de la COP4.
100. Les délégués de Colombie et de Cuba ont soutenu l'idée que le groupe de travail électronique devra poursuivre son travail de peaufinage du PAMM. En tant que membres de ce groupe de travail, la Colombie et Cuba resteront impliqués dans cette tâche. Les délégués du Venezuela et du Panama ont exprimé leur intérêt à participer eux aussi au groupe de travail.
101. Le représentant de SEA Vida a exprimé son engagement à continuer de participer au groupe de travail et a ensuite mis en avant son intérêt à organiser un atelier d'experts au Venezuela afin d'élaborer un plan d'action national. Cet atelier pourrait avoir lieu dans un délai d'un an, pour profiter de l'enthousiasme suscité dans le pays par le Plan national pour la biodiversité que mène le ministère Vénézuélien de l'Environnement.
102. Le représentant d'ECCEA a formulé quelques observations spécifiques sur le PAMM, à propos de la chasse à l'orque, la pêche, les interactions en matière de pêche, les mammifères marins en captivité et les baleines à bosse. Il a présenté ces observations au groupe de travail pour qu'il en tienne compte lors de la révision du document. Le représentant de la Humane Society International, malgré qu'il appui ce document, a

exprimé sa préoccupation vis-à-vis de la formulation de certaines parties du PAMM, en particulier la définition de « population durable » au paragraphe 22 et la référence qui y est faite pour atténuer les dommages causés sur les pêcheries par les mammifères marins au paragraphe 31 qui sont contraires à l'esprit et au texte du Protocole SPAW, et qui hors contexte pourraient être utilisés pour appuyer des attitudes négatives envers la protection des mammifères marins. Il a proposé d'envoyer ses observations au groupe de travail électronique.

103. La réunion a convenu que le projet de PAMM est très utile et complet, et peut servir aux pays dans le développement de leurs plans d'action nationaux. Le document sera enrichi des apports du groupe de travail électronique. Des suggestions ont été formulées quant à la nécessité de clarifier la terminologie et l'addition d'un Résumé exécutif.
104. S'agissant du Rapport de l'Atelier d'experts, la réunion a pris bonne note des Recommandations qu'il contient et a félicité l'atelier pour les documents qu'il a produits. La réunion a également convenu que les travaux du groupe de travail électronique doivent se poursuivre selon la proposition d'élargir le Groupe conformément aux procédures accordés lors de STAC1 pour le groupe de travail sur les espèces. Une version révisée du PAMM sera présentée à la COP4 pour des apports le cas échéant d'autres pays. Elle a également approuvé que la Recommandation No. 3 soit prioritaire et que les autres recommandations devant être examinées par le groupe de travail et le secrétariat aux fins de leur éventuelle application, et dans le sillage des commentaires précédents sur le projet de PAMM.
105. Le représentant de l'Association Evasion Tropicale (AET) a indiqué que le document issu de l'atelier constitué de scientifiques ayant une bonne expertise de la situation régionale était très complet même s'il restait perfectible et révisable sur certains points. AET a également informé l'assemblée que des études étaient menées en Guadeloupe depuis 6 ans et qu'il en ressortait des résultats significatifs pour la conservation des mammifères marins dans notre région. Dans ce sens ; AET a proposé une collaboration avec autres états de la Caraïbe pour étendre les recherches ; notamment sur les mouvements des animaux entre les îles. AET a enfin regretté que la réunion technique et scientifique présente n'ait pas abordé et retravaillé le document dans son contenu.

**Point 9 de l'agenda: Développement du Plan de travail et du budget pour la Période biennale 2006-2007 pour le Programme régional SPAW**

106. Le Secrétariat a été invité à présenter le projet de Plan de travail et budget du Programme régional SPAW pour la période biennale 2006-2007, tel que décrit dans les documents UNEP(DEC)/CAR WG.29/5 et UNEP(DEC)/CAR WG29/CPR.6. Le Secrétariat a également mentionné les documents UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.4, UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5, UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.6 et UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.7 comme documents d'appui aux problèmes à traiter.
107. Le Secrétariat a informé la réunion que la mise en œuvre du Plan de travail s'est fondée sur les Recommandations des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième réunions du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire au Protocole SPAW (ISTAC), ainsi que sur les deux réunions du STAC, de même que sur les décisions de la Première, Deuxième et Troisième réunions COP. L'exécution du programme a été coordonnée par le personnel du SPAW, à savoir : un administrateur de programme, un administrateur associé professionnel (poste financé par le gouvernement de Suède) et une secrétaire bilingue, fonctionnant à Kingston; un Directeur du CAR/SPAW, un administrateur de programme et un documentaliste, fonctionnant en Guadeloupe, et le Coordinateur, et son assistant, du projet MAR ICRAN pour le récif mésoaméricain,

fonctionnant à Belize. Des efforts vont se poursuivre pour établir des alliances stratégiques et coordonner/collaborer avec les initiatives et programmes mondiaux ou régionaux, existants ou à venir, notamment par le biais de : un Mémoire de coopération (MoC) avec la Convention sur les espèces migratoires et la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (CIT). Dans la période biennale 2006-2007, le Secrétariat organisera la COP4 (2006) et la STAC4 (2007). Il a été rappelé au STAC qu'il devra évaluer les travaux de suivi et les rapports concernant les compétences nationales sur les espèces listées (décision 4 de la COP3). Le Secrétariat explorera les possibilités d'harmoniser les conditions de présentation de rapports prévues par le SPAW avec celles d'autres conventions multilatérales sur l'environnement. Il s'attachera aussi à promouvoir le SPAW, ainsi que la collecte de fonds supplémentaires, selon les besoins et la faisabilité.

108. Parmi les activités envisagées dans le volet « Renforcement des aires protégées » figure un certain nombre d'activités du réseau et forum CaMPAM, à savoir : des rencontres annuelles des responsables de MPA au GCFI; des cours de formation en espagnol et en anglais sur le suivi socioéconomique; des dons mineurs à au moins 3 MPA; la promotion de pratiques durables de pêche, de modes de vie alternatifs et échanges parmi les MPA, grâce au financement de la Sida; promotion de pratiques durables du tourisme dans les PMA (SGF); un programme de formation de formateurs (évaluation en 2006, cours en espagnol et formation locale 2006-2007) grâce au soutien financier McArthur. D'autres activités prévues sont : l'amélioration de la banque de données MPA et « La gestion des espèces envahissantes », avec la collaboration d'organisations pertinentes telles que le Programme mondial sur les espèces envahissantes de l'UICN, le programme des Nations unies sur les espèces envahissantes (GISP). The Nature Conservancy (TNC) et Conservation International (CI).
109. Le Secrétariat poursuivra également les travaux concernant le réseau de MPA, contribuant ainsi aux objectifs de 2010 et 2012 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Par ailleurs, des partenariats et synergies seront recherchés avec l'Association de conservation des Caraïbes (CCA), The Nature Conservancy (TNC), l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes (CANARI), la Convention concernant la protection du patrimoine mondial du Comité environnemental et scientifique des Nations unies (CPM/UNESCO), Ramsar et le réseau d'apprentissage sur les aires protégées (PALNet) et FAO/WECAFC.
110. S'agissant du volet sur les lignes directrices concernant les aires et espèces protégées, le Secrétariat, de concert avec le RAC/SPAW, continuera de travailler aux lignes directrices pour le processus de sélection des aires protégées dans le cadre du SPAW et à celles visant à empêcher que les espèces ne deviennent en danger ou ne soient menacées d'extinction. Le Secrétariat a proposé un programme pilote pour appliquer les lignes directrices pour le processus de sélection des aires protégées, dans le but de développer des réseaux et lancer un programme de coopération. Quant aux lignes directrices pour la gestion des ressources côtières de l'Université des Indes occidentales (UWI), elles seront intégrées au travail SPAW. De plus, un groupe de travail électronique sera créé pour poursuivre les travaux sur les lignes directrices visant à empêcher que les espèces ne deviennent en danger ou ne soient menacées d'extinction, et ce, par le RAC/SPAW et Island Resource Foundation, conformément au document UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.4. La création d'un autre groupe de travail est envisagée, devant examiner les critères d'évaluation des dérogations à l'Article 11 repris dans le document intitulé « Les Dérogations au Protocole SPAW d'après l'Article 11(2): Analyse Juridique » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5), tel que l'ont recommandé la COP2 et la COP3. Il a aussi été proposé de commencer l'application des critères adoptés pour la



sélection des espèces, en incluant les espèces menacées et en danger d'extinction pas encore listées.

111. Dans le cadre du volet « Conservation des espèces menacées ou en danger d'extinction » du Plan de travail, le Secrétariat s'attachera à la finalisation du projet PAMM et à sa présentation ultérieure à la COP4 pour examen, ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations prioritaires de l'Atelier PAMM (Recommandation No. 3), grâce à un soutien financier du Programme des mers régionales (RSP).
112. L'évaluation du Plan régional de gestion existant du lamantin sera entrepris grâce à un apport financier du gouvernement de France, par le RAC/SPAW. Le gouvernement des États-Unis donnera son appui pour finaliser le STRAP, en développer d'autres et établir le nouvel Index de suivi des sites pour tortues à écailles, en collaboration avec WIDECAST. Un soutien sera apporté à la conservation du dendrocycne des Indes occidentales via un programme d'éducation, et au développement de compétences en la matière, grâce à une gestion intégrée des herbiers marins. Des synergies seront explorées avec BirdLife pour promouvoir la gestion de Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), en documentant des études de cas sur des approches innovantes, ainsi qu'avec « Waterbird Conservation of the Americas ». Le besoin récurrent de mise à jour de la banque de données SPAW sur les espèces a été discuté ainsi que le besoin de soulever des fonds pour l'assurer.
113. Un financement de la Sida va permettre de développer une collaboration avec la COPACO/FAO dans les domaines suivants : mise en place d'une gestion des pêches pour le strombe géant et la langouste grâce à un programme de développement des compétences, et les pratiques de pêche durable et modes de vie alternatifs. Le Secrétariat lancera un programme sur les espèces marines allochtones envahissantes, l'Organisation maritime internationale (OMI) et The Nature Conservancy. Il contribuera également à l'exécution dans la région du Projet des eaux de ballaste du PNUE/OMI, de concert avec le programme sur l'évaluation et la gestion de la pollution environnementale (AMEP) du PEC. Un programme de développement de compétences en matière d'espèces marines allochtones envahissantes sera mis en place, tirant parti du manuel GISP/PNUE existant. La conservation de la vie sauvage sera le thème d'un autre programme de développement de compétences qui sera envisagé en coopération avec US FWS. Le SPAW se joindra à l'Initiative de l'hémisphère occidental pour les espèces migratoires afin d'assurer la coordination et d'explorer les pistes de collaboration.
114. Le projet MAR-ICRAN poursuivra ses activités au Belize, au Guatemala, au Honduras et au Mexique dans les domaines ci-après : 1) gestion intégrée des bassins versants et bonnes pratiques agricoles; 2) la pêche durable; 3) le tourisme durable. Le soutien continu aux nodes de suivi mondial des récifs coralliens est prévu : Caraïbe australes (INVEMAR, Colombie), Caraïbe orientale (CZMU, la Barbade), l'Initiative pour le récif corallien des Antilles néerlandaises, la Caraïbe du Nord (CMS, Université des Indes occidentales). Enfin, une collaboration continue avec le programme AGRRA (Atlantic & Gulf Rapid Reef Assessment) permettra d'identifier les mesures de gestion pour la conservation de principaux écosystèmes.
115. Les leçons tirées des activités de l'ICRAN dans les Caraïbes et les bonnes pratiques qui en émanent seront présentées dans une boîte à outils, afin d'améliorer la conservation des principaux écosystèmes. Une révision sera envisagée avec le PNUE-WCMC sur le statut des herbiers marins de la région pour de mieux connaître ces habitats menacés. Des synergies et la coordination seront recherchées avec le Projet FME/IOCARIBE/PNUE CLME, les projets PNUE-PEC et les projets FAO sur la gestion de la pêche pélagique et la réduction des prises accessoires par les chalutiers à crevettes, ainsi qu'avec le projet PNUE/FNU/ICRAN pour le centre récifal de Buccoo à Trinité-et-Tobago.
116. Le volet « tourisme durable » décrit la collaboration/coordination avec les initiatives de l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), l'Alliance pour un tourisme durable (CAST) et l'Organisation des États des Caraïbes de l'Est (OECS-ESDU), ainsi que le soutien continu de la Campagne de drapeau bleu des Caraïbes, dont sa participation au Jury régional. L'utilisation des matériels ressources du Projet CEN (gestion de zone côtière, emplacement et design, gestion des déchets) sera encouragée et des pistes seront explorées pour des partenariats avec les entreprises privées pertinentes, en collaboration avec le DTIE du PNUE, dont également l'Initiative des tours opérateurs (TOI).
117. En présentant le budget pour la prochaine période biennale, le Secrétariat a fait remarquer que, s'il a pu collecter des fonds considérables pour un certain nombre d'activités décrites dans le budget, la plupart de ce financement était déjà affecté à un projet, si bien qu'il faudra identifier d'autres sources de financement pour permettre l'exécution de cet ambitieux Plan de travail. Il est rappelé aux Parties que, pour que le Plan de travail remplisse les objectifs du Protocole SPAW, elles doivent veiller à verser tout arriéré éventuel au Fonds fiduciaire Caraïbes.
118. L'orateur a mis en avant les questions principales que le STAC doit examiner et a renvoyé aux documents correspondants. Ces questions principales sont : l'examen des capacités et mécanismes de suivi et de présentation de rapports sur les espèces listées (décision 4 de la COP3) (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.6); l'harmonisation des règles de présentation de rapports prévues par le SPAW avec les règles d'autres conventions multilatérales sur l'environnement (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9 et CRP.2); les critères d'évaluation des dérogations à l'Article 11(2) qu'un groupe de travail devra établir à partir de l'analyse juridique préalable (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5) (décisions des COP 2 et 3), et le suivi des critères révisés de sélection des espèces susceptibles d'être listées par la mise à jour des Annexes pour l'inclusion d'espèces menacées et en danger d'extinction.
119. Le coordinateur du PEC a rappelé aux pays que le PEC appartient aux pays et a appelé de ses vœux une plus grande participation des Parties à la poursuite du programme. Enfin, il a remercié les Parties qui se sont offertes pour accueillir une réunion du PEC.
120. La réunion a félicité le secrétariat pour le projet de Plan de travail, qu'elle a jugé très complet et ambitieux, mais nécessaire. La déléguée de Colombie a manifesté sa préoccupation à propos de la nécessité d'examiner du Plan de travail et budget, car elle estime que cette responsabilité n'incombe pas au STAC.
121. S'agissant de la coordination du Programme, la réunion a convenu de l'importance de mettre en œuvre une coopération et collaboration techniques, le cas échéant, avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (CIT), et a prié le secrétariat de présenter un projet de Mémoire de coopération (MoC) à la prochaine réunion du Comité consultatif de la CIT, qui aura lieu au Costa Rica à la fin octobre 2005.
122. Tout en reconnaissant la nécessité et les bénéfices d'accords de collaboration avec les conventions multilatérales sur l'environnement pertinentes, la délégation des États-Unis d'Amérique a proposé de spécifier que de tels accords soient mis en œuvre par des conventions abordant des priorités régionales, en particulier la section 6.c du projet de Plan de travail. La délégation de Colombie a déclaré que cela devait être renvoyé à la COP4. En outre, il a été convenu que, dans la section 6.c, le Programme sur le patrimoine de l'humanité soit ajouté parmi les

importantes initiatives mondiales avec lesquelles la collaboration peut être envisagée.

123. Sur les espèces envahissantes, précision a été donnée au sens où cette notion englobe aussi bien la flore que la faune. D'autres observations au Plan de travail dont la prise en compte a été proposée concernent : le soutien, par le biais d'un SGF, à des sites candidats à la certification Drapeau bleu et le renforcement des compétences des réseaux régionaux tels WIDECAS, pour contribuer à la conservation de la biodiversité.
124. Quant à la mise à jour des Annexes de 1991 par une consultation des experts désignés par les Parties, compte étant tenu de la liste rouge de l'UICN, la délégation des États-Unis s'est dite préoccupée de l'énorme travail et effort de financement qu'impliquerait la révision des espèces figurant dans les Annexes, jugeant inopportun en l'état actuel des choses de soutenir cette activité spécifique du projet de Plan de travail. Le représentant de Humane Society International a appuyé ces commentaires et a fait remarquer qu'à CITES, une telle révision peut prendre de nombreuses années, qu'ils ont du mal à trouver des parties pour conduire les révisions et que généralement celles-ci ne sont réalisées que bien longtemps après la mise en vigueur de la convention. Il a noté qu'aucune proposition fiable sur les critères n'avait été soumise au STAC jusqu'à maintenant et qu'une telle révision n'était pas nécessaire à l'heure actuelle. Le délégué cubain a suggéré que cette activité soit la première de la section 2.3 et concerne aussi la sélection d'espèces à inclure dans la liste. Il a exprimé sa crainte vis-à-vis des espèces figurant sur la liste mais ne répondant pas aux critères révisés.
125. La délégation de France en soutenant l'intervention des États-Unis a recommandé, à ce sujet, que la priorité soit réellement donnée à la poursuite des travaux visant l'identification des nouvelles espèces menacées et en danger d'extinction plutôt qu'à une révision des annexes toujours très complexe, qui en occupant pendant longtemps le STAC, l'empêcherait de prendre le temps nécessaire pour inclure les espèces menacées, inclusion qui est pourtant souvent un préalable indispensable à la prise en compte du problème par les États concernés et à l'obtention de financements nationaux ou internationaux pour des projets visant la restauration des populations de ces espèces (par exemple FEM). La délégation des Antilles néerlandaises est d'accord dans le sens que l'activité prioritaire doit être l'identification des espèces menacées qui ne sont pas encore incluses dans les Annexes. Une autre délégation a proposé que si des Parties étaient préoccupées par les espèces incluses dans les Annexes, qui ne sont pas conformes avec les critères révisés, la Partie en question devait soumettre au STAC sa préoccupation, accompagnée des arguments pertinents et des informations afin qu'elle soit étudiée.
126. La délégation des États-Unis a demandé au secrétariat de concevoir un programme de soutien aux aires protégées voulant figurer dans la liste du Protocole SPAW. Vu l'état actuel de la conception des lignes directrices pour la sélection des aires à lister et le Plan de travail ambitieux, les États-Unis proposent qu'un tel programme soit conçu de sorte à être repris dans les activités de la prochaine période biennale. La délégation des Antilles néerlandaises a donné son appui à la requête des États-Unis, tout en proposant qu'elle soit incorporée au Plan de travail 2006-2007, et a demandé que les lignes directrices pour la sélection soient examinées à la COP4 pour leur éventuelle adoption. Le délégué des Antilles néerlandaises a ensuite demandé qu'un Mémoire de Coopération soit étudié entre le secrétariat et la Convention pour la conservation des tortues marines, de même que la création de Centres d'activités régionaux thématiques spécialisés subventionnés par les organisations appropriées (gouvernement, académique ou ONG) afin de renforcer la mise en œuvre du Programme SPAW et compléter et appuyer le CAR/SPAW existant.
127. Le représentant de la CCA a suggéré que le SPAW et le CCA formulent une proposition conjointe d'évaluation ou d'étude des aires protégées dans la région Caraïbes en état de l'évaluation des aires susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW, et s'est offert pour assumer la responsabilité d'amorcer le processus et d'identifier les mécanismes de financement à cette fin. Il a été convenu que ce domaine de collaboration serait inscrit au Plan de travail et que le secrétariat travaillerait main dans la main avec le CCA pour peaufiner la proposition.
128. L'Observateur de la FAO a informé la réunion de deux décisions de la Vingt-sixième session du Comité de la FAO sur les pêcheries (COFI) concernant la conservation des tortues de mer et les pêches, et les zones marines et les pêches. Il a fait remarquer que le COFI a demandé à la FAO de prêter assistance aux pays membres dans l'application des lignes directrices pour réduire la mortalité des tortues marines dérivant des opérations de pêche et dans le recours aux MAP en tant qu'instruments parmi d'autres, pouvant être efficace si combinés à d'autres mesures idoines, comme le contrôle des capacités. À propos des MPA, le COFI a incité la FAO à collaborer avec d'autres OIG et à s'associer aux pays membres, aux OIG et aux ONG pour tirer parti de leurs expériences dans le développement de lignes directrices techniques pour la conception, la mise en œuvre et la mise à l'épreuve de MPA en tant qu'outils de gestion de la pêche. À cet égard, le PNUE-PEC a été invité à présenter ses travaux et expériences en matière de MPA dans la région Caraïbes lors de la Douzième session de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre Ouest (COPACO), qui se tiendra du 25 au 28 octobre 2005 à Trinité-et-Tobago, avec pour objectif de resserrer la collaboration entre agences autour des MPA de la région COPACO. Le STAC a applaudi ces possibilités de collaboration et a demandé au secrétariat d'analyser la proposition de la FAO et d'explorer les pistes de modalités générales de coopération sur les questions des MPA et des pêcheries.
129. Un long débat a eu lieu sur la formation du groupe de travail devant amorcer la discussion sur la définition des critères d'évaluation des dérogations, conformément au mandat de la COP 2 et la COP 3, car les délégués de Cuba et de Colombie estimaient que la COP n'avait donné aucun terme de référence sur la création d'un tel groupe de travail. Ils ont donc proposé de porter la question à la COP4 aux fins d'éclaircissements. Le secrétariat et un certain nombre de Parties ont souligné que le mandat de la COP2 exigeait l'examen de cette question par la Troisième réunion des Parties, laquelle a alors décidé que le Plan de travail et budget du Programme régional SPAW pour la période biennale 2004-2005 prévoirait la création d'un tel groupe de travail sur la question. Ainsi, le secrétariat a collaboré avec la WDCC sur une analyse juridique préliminaire devant servir de document d'appui au groupe de travail. La réunion a décidé de créer le groupe de travail, dont la composition doit suivre les mêmes lignes directrices que celles établies par la STAC 1 sur la révision des critères de sélection d'espèces à lister.
130. S'agissant de la Décision No. 4 de la COP 3, la réunion a convenu que le secrétariat entame, en coopération avec les Parties, une enquête sur les capacités et mécanismes nationaux de suivi et présentation de rapports sur les espèces listées sous le Protocole.
131. Plusieurs exposés supplémentaires sont venus compléter et/ou étendre la discussion sur le projet proposé de Plan d'action et budget 2006-2007.
132. La représentante du Réseau des responsables de zones marines protégées (CaMPAM) et du PNUE-UCR/CAR a présenté le projet destiné à mettre à jour et redéfinir l'actuelle banque de données CaMPAM sur les aires marines protégées. Sa présentation a porté sur les aspects ci-après : nécessité de renouveler la conception; recours à

des experts-consultants afin de créer une nouvelle structure et de nouveaux champs; nécessité d'actualiser régulièrement et périodiquement les données; impact potentiel de cette rénovation sur l'amélioration, par les autorités des parcs, des sites Web de chaque AMP; capacité de liaison avec des banques de données ayant une autre portée et d'autres couvertures géographiques (nationales, sous-régionales, internationales et mondiales); procédure visant à saisir de nouvelles données (par des spécialistes et responsables ayant un accès privilégié, pour garantir ainsi la précision des données), et options de recherches sélectives plus faciles. L'information normalisée permettra aussi l'analyse régionale. La banque de données contient une mine d'informations divisées en quatre domaines : l'identité, le statut juridique, la description physique et la gestion. Un projet pilote est en cours d'exécution pour tester la structure et l'accès.

133. L'Administrateur de Programme CEPNET du secrétariat a ajouté que la banque de données était développée grâce serveur d'application Zope, qui permet de concevoir et exécuter un grand nombre d'outils, d'application du domaine public. On espère que cet environnement non seulement fournira une bonne banque de données mais viendra aussi épauler les activités du réseau CaMPAM. Le système présente aussi des options de sécurité, d'approbation, de révision et autres. Enfin, il est possible d'ajouter des outils de recherche et de création de rapports pour les responsables et les usagers du grand public.
134. Plusieurs délégations ont posé la question de la connectivité de la banque de données avec d'autres initiatives de la région et ont mentionné la possibilité d'échanges avec des banques de données mondiales, telle celle servant les sites RAMSAR. Le secrétariat a confirmé que de tels mécanismes peuvent être mis en œuvre et devraient être encouragés.
135. M. Juan Carlos Fernández, de la "Fundación Caribe Sur", a présenté un bref exposé sur les caractéristiques biologiques et écologiques du Parc national Archipel de Los Roques, en mettant en avant des facettes de sa biodiversité et son importance au plan écologique.
136. Dans son intervention, M. Fernández évoqué une proposition présentée au Centre de l'UNESCO pour le Patrimoine mondial, de nommer la zone transfrontalière des archipels de Los Roques, de Las Aves (Venezuela) et de Bonaire et Curaçao (Antilles néerlandaises) au titre de patrimoine naturel de l'humanité. M. Fernández a expliqué les arguments selon lesquels cette zone remplit les critères du Centre pour le Patrimoine mondial.
137. La délégation du Venezuela a indiqué que l'idée lui paraissait excellente et bien fondée, mais qu'elle doit être dûment évaluée par les autorités pertinentes.
138. Le représentant des Antilles néerlandaises a signalé que le gouvernement de son pays soutient totalement la proposition et s'offre à coopérer avec le gouvernement vénézuélien en ce sens. Il a ajouté que l'organisation « Conservation International » a manifesté son intérêt à réaliser les études de référence.
139. La représentation du Venezuela a expliqué que le premier pas consiste à désigner l'Archipel Las Aves espace protégé national et que des études devaient être effectuées au préalable à cette fin.
140. La réunion a demandé l'assistance technique et scientifique du secrétariat en vue d'élaborer une proposition technique.
141. Le Président a invité le Dr. Juan M. Posada, représentant du Programme d'évaluation rapide du récif de l'Atlantique et du Golfe (AGRRA) à présenter son exposé « Le Programme AGRRA : résultats positifs et perspectives ». L'orateur a commencé par mettre en avant la connexion existante entre les récifs coralliens de la zone interaméricaine

et la nécessité de tenir compte de cette unité régionale dans les travaux de recherche et de gestion. Il a mentionné certaines implications d'une telle interconnexion, dont la propagation, avec le temps, de larves, juvéniles, polluants et pathogènes dans toute la région. Mais les récifs en amont de la Caraïbe peuvent donner aux responsables de la gestion des signes avant-coureurs des impacts potentiels, tels que les maladies coralliennes sur les récifs en aval, par exemple au Belize, au Mexique ou en Floride. La méthode d'évaluation AGRRA se centre sur les récifs coralliens, les poissons et les macro-algues de l'écosystème.

142. Le Programme AGRRA peut servir d'outil pour l'établissement de mesures de l'état des communautés récifales, à utiliser à l'échelle régionale. Il peut également fournir un marquage spatial reflétant l'état des récifs et pouvant aider les programmes de contrôle à identifier les récifs et des aires maritimes à protéger. Le Dr. Posada a décrit certains des résultats préliminaires du travail d'évaluation et de formation réalisé dans la Caraïbe, le Golfe du Mexique et aux Bahamas, dans la période 1998-2005. C'est ainsi que 800 récifs ont fait l'objet de suivi pendant ces sept années, avec pour résultats : la quantification de la détérioration des populations de coraux et de poissons; des critères permettant de déterminer l'état des récifs à des fins de comparaison à échelle multiple; la distinction entre impacts régionaux et locaux; l'identification d'aires susceptibles d'être protégées; une référence régionale pour évaluer les changements et le renforcement des compétences après la tenue de cinq ateliers. Mais le principal résultat du programme AGRRA est d'avoir pu donner un premier instantané précis de l'état des récifs de la région des Caraïbes, qui constitue ainsi une référence pour mesurer toute variation future. Pour l'avenir, le Programme AGRRA doit relever le défi d'organiser la collaboration internationale pour évaluer les détériorations et/ou récupération des récifs de la région. Pour conclure, il a indiqué que le Programme AGRRA poursuivra ses missions synoptiques fréquentes dans toute la région, pour assurer le suivi de communautés récifales représentatives à des intervalles de cinq ans.
143. Le Président a remercié l'orateur et a donné aux participants la possibilité de poser des questions. Des demandes de clarification ont été posées, notamment sur la possibilité d'identifier les causes de la dégradation des récifs. L'orateur a répondu que la méthodologie du Programme AGRRA peut indiquer si la cause est humaine ou naturelle, mais qu'il est impossible de déterminer une cause très spécifique. L'orateur a également expliqué comment le programme AGRRA fonctionne dans les pays, dispensant des formations aux équipes locales en matière de protocoles de suivi pour qu'ils appliquent la méthodologie au plan national. Les membres du Programme AGRRA participent également à des exercices locaux de suivi en tant que formateurs et aident à évaluer les programmes locaux de suivi et à incorporer des analyses dans les protocoles de suivi existants.
144. Pour ce qui est des mécanismes régionaux de suivi permettant d'évaluer les changements observés dans les récifs coralliens, le délégué des Antilles Néerlandaises a mentionné le CARICOMP (Programme sur la productivité marine et côtière des Caraïbes) et sa banque de données au Centre des sciences marines (CMA) de la Jamaïque, qui évaluent les communautés de mangroves, les récifs coralliens et les herbiers marins. Le CARICOMP piste les changements de productivité et collabore avec le Programme AGRRA. La méthode dite « ReefCheck » a de plus été mentionnée par l'orateur en tant que complément aux Programmes AGRRA et CARICOMP. Plusieurs délégations ont applaudi l'initiative AGRRA, car elle donne une image détaillée de l'état d'un récif à un endroit donné. Il a ensuite été souligné que la vision générale, ainsi que le travail de suivi effectué par le Programme AGRRA, ont été très bénéfiques pour la région, ayant permis de combler les lacunes de nombreux pays quant à l'état de leurs récifs. Par ailleurs, le récent rapport « Reef at Risk » a d'ailleurs mis à profit nombre des résultats du

travail de suivi mené par le Programme AGRRA, permettant à cet ouvrage très complet d'offrir une analyse des menaces qui pèsent sur les récifs. La réunion a convenu de la nécessité pour SPAW de continuer à collaborer et à donner son appui afin d'étendre le plus possible ces programmes d'évaluation des récifs coralliens régionaux.

145. Le représentant de l'organisation The Nature Conservancy (TNC), M. Nestor Windervoxhel, a été invité à présenter les activités de son organisation dans la région, notamment dans la sous-région mésoaméricaine. Le Programme pour le récif mésoaméricain a mis en œuvre un ordre du jour comprenant : 1) participation de la science; 2) soutien à la gestion efficace; 3) soutien au développement des compétences; 4) soutien au développement d'alternatives économiques pour les communautés locales, et 5) appui aux politiques. Ces champs d'action ont pour objectif d'identifier et fomentent la protection d'un réseau d'aires protégées résilientes aux effets du changement climatique, fournissant biens et services sur le sujet des aires protégées.
146. Le programme va être amplement consacré à un engagement poussé de la science dans la définition d'un réseau d'aires protégées résilientes. Pour ce faire, le Plan éco-régional du récif mésoaméricain sera mis à jour par l'incorporation d'informations nouvelles et plus détaillées et du modèle de résilience de récifs coralliens. Une fois les aires résilientes identifiées, le travail débutera sur les sites, pour les promouvoir à titre de plate-forme, en fomentant leur préservation directe et la réalisation d'un travail thématique sur des processus biologiques fondamentaux, tels que les sites de ponte.
147. Grâce à ces informations et les processus tant scientifiques que sociaux et économiques, des programmes de formation autodidactes seront mis en œuvre par un Centre d'apprentissage virtuel mettant en commun les outils mis au point pas les partenaires, initiatives et organisations désireux de participer à ce Centre virtuel, offrant ainsi un accès à un maximum de bénéficiaires. Dans les communautés, le programme utilisera ces modalités de création de compétences, comme des programmes de soutien à ces communautés, qui leur permettront d'agrandir leurs systèmes de production et, autant que possible, promouvoir l'usage durable et la conservation autour des zones protégées de la région.
148. Ce programme de TNC cherchera à fournir des informations et des idées innovantes dans le but de faciliter la prise de décisions politiques dans la région, en intégrant les sciences et le savoir communautaire. Le programme s'échelonne sur plusieurs années, et vise à créer des synergies avec autant d'organisations, projets et initiatives, afin d'atteindre les ambitieux objectifs de préservation de la deuxième barrière récifale du monde, où la participation de tous est nécessaire. En ce sens, il a exprimé son intérêt à travailler de concert avec le secrétariat du Protocole SPAW et ses pays signataires de la Caraïbe, ainsi qu'avec le projet ICRAN-MAR spécifiquement dans la région du récif mésoaméricain.
149. La délégation du Venezuela a applaudi la présentation et le soutien offert par TNC à la région. Elle a demandé des précisions sur les modèles utilisés par TNC pour prévoir les changements et recommander des actions dans les aires protégées, notamment en incorporant des données socioéconomiques. TNC a répondu que plusieurs méthodes sont actuellement en cours d'évaluation, comme le logiciel de modélisation STELLA. TNC a en outre manifesté son intérêt à trouver des synergies avec le PEC et le Protocole SPAW, et a dit qu'il est actuellement en conversation avec le secrétariat en vue de développer un Mémorandum de coopération entre les deux organisations.

#### Point 10 de l'agenda: Autres Points

150. Les participants à la Réunion ont été invités à soulever d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour, mais en rapport avec les objectifs de la Réunion.
151. La délégation des Antilles néerlandaises a présenté le document « Proposition de révision et révision possible par la STAC 3 des recommandations au projet de document intitulé 'Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement de centres d'activités régionaux et de réseaux régionaux d'activités du Programme pour l'environnement de la Caraïbe' » UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.4. Ce document met en avant le rôle des ONG dans les efforts de conservations du PEC et propose la création de partenariats avec des ONG nationales ou régionales faisant un bon travail, pour qu'elles fonctionnent à titre de CAR. WIDECAS a d'ailleurs été mentionné comme un parfait exemple en ce sens. Toutefois, le directeur de WIDECAS, Dr. Eckert, a respectueusement décliné l'offre de devenir un partenaire ONG, tout en soulignant le soutien que son réseau continuera de fournir au CAR/SPAW. La réunion a réagi positivement aux idées proposées dans le document et a reconnu que des partenariats avec les ONG allégeraient grandement la charge de travail du secrétariat. Toutefois, vu la soumission tardive du document à la considération de la réunion, les Parties ne disposent pas des mandats de leurs gouvernements respectifs pour recommander ce texte au groupe de travail actuel sur le fonctionnement et les lignes directrices des CAR et des RAR. La délégation de France s'est jointe aux commentaires des autres Parties à propos des partenariats ONG et a demandé un complément d'information sur le rôle des procédures. Il a été recommandé que le secrétariat reçoive le mandat de renvoyer le document et le rapport résumé de cette STAC au groupe de travail approprié.
152. Le délégué de la République Dominicaine a informé la réunion des menaces qui pèsent sur le système d'aires protégées de son pays, en particulier sur les zones marines-côtières protégées en raison de la pression qui est exercée en vue de lever leur protection et vouer ces aires à la construction d'hôtels. Il a mentionné spécialement la pression de la part des intérêts immobiliers d'exclure les parties côtières des parcs nationaux de Jaraque et de Parque del Este. Il a souligné qu'il s'agit des deux plus importantes aires sur la côte Caraïbe de la République Dominicaine, étant donné leur localisation dans les Caraïbes, les écosystèmes qu'elles préservent et les espèces de flore et de faune qui trouvent leur habitat dans ces parcs ou dans une partie de ceux-ci, et qu'ils sont très importants pour les buts de la Convention de Cartagena et en particulier pour le Protocole de SPAW. Par ailleurs, le Parc National Jaragua est l'une des aires essentielles de l'unique Réserve de la biosphère du pays et le Parc national de l'Est fait l'objet d'une analyse au sein de l'UNESCO afin qu'il soit déclaré patrimoine mondial. Il a invité les délégués et leurs pays respectifs à prendre bonne note de cette évolution et a demandé au secrétariat et au STAC d'aider autant que possible son pays à collecter et analyser des informations techniques et scientifiques devant étayer les efforts de conservation.
153. Le Président a accueilli M. Eric van Praag, directeur technique du projet IABIN-DGF. M. van Praag a présenté ce projet, initiative financée par la Banque mondiale et mis en œuvre en collaboration avec plusieurs agences, telles que : la « City of Knowledge », le « US Geological Survey » (USGS), la NASA, CATHALAC, la Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement, ainsi que le secrétariat du Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité. Le projet aide les ministères de l'environnement et agences similaires de la région mésoaméricaine et des Caraïbes à administrer des serveurs cartographiques sur Internet (IMS). À cette date, plus de 14 IMS ont ainsi été installés dans huit pays de la région, qui contiennent plus de

200 couches spatiales et les données tabulaires respectives. Toute cette information est disponible au grand public.

154. Le projet a obtenu un modèle numérique d'élévation d'une résolution de 30 mètres, de la part de la National Geospatial-Intelligence Agency (NGA), pris par la navette spatiale. À partir de cet ensemble de données, le Centre national USSG pour Eros a produit des cartes parfaites dérivées, de toute l'Amérique centrale, avec affichage des courants, des lignes de partage des eaux, des pentes, des aspects, l'estompage, la direction et accumulation des flux. Ce projet viendra compléter les données équivalentes recueillies en décembre 2005 pour la Caraïbe. Toutes ces données sont publiques et pourront être téléchargées sur le site <http://edcintl.cr.usgs.gov/iabin>, ainsi que sur le site du projet Servir de CATHALAC. D'une manière générale, les données offrent une meilleure résolution, une couverture géographique plus vaste, ainsi que plus de précision que d'autres données équivalentes dont disposaient jusqu'ici les pays participants. De nouvelles entités sont invitées à se joindre au Projet, soit par la mise en œuvre de leurs propres systèmes IMS, par le catalogage de leurs groupes de données spatiales et environnementales, ou encore en fournissant des données spatiales à saisir dans les systèmes IMS actuels. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le Dr. Van Praag ([evan@cantv.net](mailto:evan@cantv.net)).

#### Point 11 de l'agenda: Adoption du Rapport de la Réunion

155. Le rapporteur de la Réunion a présenté le projet de rapport de la Réunion. Celle-ci a adopté le Rapport une fois introduits les amendements et les corrections pertinents par le Secrétariat. Des commentaires sont à renvoyer au secrétariat dans les deux semaines qui suivent la Réunion.

#### Point 12 de l'agenda: Clôture de la Réunion

156. M. Lucas González Milla, Directeur de Fronteras Terrestres y Marítimas, Dirección General de Soberanía, Límites y Asuntos Fronterizos, Ministerio de Relaciones Exteriores, a félicité la réunion au nom du Gouvernement du Venezuela, pour le travail accompli. Il a souhaité aux participants un bon retour, en espérant continuer à travailler avec eux pour la protection de la région des Caraïbes. Le Président de la réunion, M. Jesús Ramos Oropeza, a remercié les participants, l'équipe technique et les assistants pour leur appui et leur aide pendant la réunion. Le secrétariat a remercié à son tour les traducteurs, les interprètes et le Gouvernement du Venezuela pour l'accueil de cette réunion et pour leur appui. Le Président de la réunion et le secrétariat ont déclaré la clôture de la réunion, le samedi 8 octobre 2005 à 12h.



## Annexe I: Agenda

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des Officiers
3. Organisation de la Réunion
  - a. Règles de procédure
  - b. Organisation du travail
4. Adoption de l'ordre du jour
5. L'état de la mise en œuvre du plan de travail et budget du Programme SPAW pour la période biennale 2004-2005
6. Activités du Centre d'activités régional de SPAW (SPAW/CAR) en Guadeloupe
7. Projet de lignes directrices et de critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW
8. Rapport de l'atelier des experts régionaux sur le développement du Plan d'Action pour les Mammifères Marins (PAMM) et du projet de plan d'action pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes
9. Développement du Plan de travail et budget du Programme SPAW pour la période biennale 2006-2007
10. Autres points
11. Adoption du rapport de la réunion
12. Clôture de la réunion





## Annexe II: Recommandations de la Réunion

### RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

**Ayant tenu** la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes;

**Ayant examiné** la mise en œuvre des activités du Protocole SPAW et du Plan de travail et budget 2004-2005 du Programme régional de SPAW (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3) et ses documents d'appui (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.10 et (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.11);

**Ayant pris note** du « Rapport du Centre d'Activités Régionales de SPAW (SPAW/CAR) en Guadeloupe sur les opérations du CAR pour la période 2004-2005 » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.4);

**Ayant examiné** le « Projet final des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/3) et du « Projet révisé format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG. 29/4);

**Ayant pris note** du « Rapport du groupe de travail sur le développement des lignes directrices et de critères pour l'évaluation des espaces protégés à inscrire sous SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.12);

**Ayant examiné** les recommandations du « Rapport de l'Atelier régional d'experts sur le développement d'un Plan d'action pour la région des Caraïbes » (UNEP(DEC)/CAR WG.27/3);

**Ayant pris note** du « Projet du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PAMM) » (UNEP(DEC)/CAR WG. 27/2.Rev.3);

**Ayant examiné** le « Projet de Plan de travail et de budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2006-2007 » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/5);

**Ayant pris note** du document « Les Dérogations au Protocole SPAW d'après l'Article 11(2) : Analyse Juridique » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5), et

**Ayant pris note** du document « Proposition de révision et développement des recommandations possibles de la STAC 3 pour la révision d'un projet de document intitulé 'Lignes directrices pour l'établissement et le fonctionnement de centres d'activités régionales et réseaux d'activités régionales du Programme pour l'environnement des Caraïbes, UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9' (UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.4), et son document d'appui « Projet révisé format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/4);

La réunion,

### RECOMMANDATION I

Reconnaissant que, depuis 2002, aucun gouvernement n'a rejoint les Parties contractantes au Protocole SPAW,

La réunion recommande que :

1. Le secrétariat, en coordination avec le Centre d'activités régional (RAC/SPAW), continue d'encourager les gouvernements de la région à devenir Parties contractantes au Protocole, et
2. La COP4 de SPAW oriente le secrétariat sur les actions prioritaires du programme de travail ; et
3. La COP4 de SPAW considère de donner priorité aux Parties contractantes au Protocole SPAW, à moins qu'il n'existe une nécessité pressante de conservation dans un pays n'étant pas Partie et qui préoccupe la région.

## RECOMMANDATION II

**Ayant examiné** le « Projet final des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/3) et le « Projet révisé format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG. 29/4);

Reconnaissant que l'interprétation de plusieurs critères est dans un processus d'évolution

**La réunion recommande que :**

1. Le mandat du groupe de travail électronique soit élargi à l'examen du « Projet final des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/3.Rev.1), en vue de :
  - a) clarifier davantage la définition des critères, si nécessaire ;
  - b) réaliser un glossaire ; et
  - c) séparer clairement dans le document sur les critères, les conditions ou pré-requis des « principes » de sélection pour inscription sur la liste, en particulier sous le point « D. Mesures de planification et de gestion » ;
2. Le secrétariat prépare une compilation bibliographique sur l'usage de ces concepts dans les conventions multilatérales sur l'environnement, qui servira au groupe de travail comme un apport étayant la réalisation du glossaire;
3. Le groupe de travail examine le Projet révisé de format annoté pour les rapports de présentation, afin d'y apporter les changements susceptibles de fournir des indicateurs plus précis sur la base des définitions adoptées du glossaire, et
4. Le groupe de travail et le secrétariat présentent les résultats obtenus par le groupe à la COP4 pour examen et adoption éventuelle ;
5. Le groupe de travail vérifie que tous les textes accordés et les modifications apportées au projet révisé par la réunion ont été dûment incorporés au document ; et
6. À l'avenir, ces critères soient revus périodiquement et qu'ils soient, si nécessaire, adaptés.

## RECOMMANDATION III

**Ayant pris note** du « Projet du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PAMM) » (UNEP(DEC)/CAR WG. 27/2.Rev.3); et

**Ayant examiné** le Rapport de l'Atelier régional d'experts sur le développement du Plan d'action pour les mammifères marins (PAMM) dans la région des Caraïbes, Bridgetown, la Barbade, du 18 au 21 juillet 2005 (UNEP(DEC)/CAR WG.27/3),

**La réunion recommande que :**

- Article I. Conformément aux Termes de référence accordés par STAC1, le Groupe de travail électronique soit élargi à d'autres Parties et organisations intéressées et continue ses travaux, en tenant compte des commentaires formulés à la réunion et repris dans ce rapport, en vue de présenter un projet révisé de PAMM à la COP4, pour son éventuelle adoption;
- Article II. Soit inséré, dans le projet révisé du PAMM, un tableau avec des actions spécifiques et un calendrier de mise en oeuvre sur les plans national et régional;
- Article III. Afin d'avancer au mieux dans la préservation des mammifères marins, les pays commencent autant que possible à exécuter des plans d'action nationaux;
- Article IV. Dans leurs travaux, le secrétariat et le CAR/SPAW donnent la priorité à la mise en oeuvre de la recommandation No. 3 du rapport de l'atelier d'experts; et
- Article V. Les recommandations de l'atelier régional d'experts soient prises en considération par le secrétariat, le groupe de travail et les pays, pour leur application, si nécessaire.

#### RECOMMANDATION IV

**Ayant examiné** le « Projet de Plan de travail et de budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2006-2007 » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/5); et

**Ayant pris note** des documents UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.4, UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5, UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.6, UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9 et UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.5,

**La réunion recommande que :**

1. La proposition de Plan de travail et budget pour la période biennale 2006-2007 soit réexaminée à la lumière des commentaires et recommandations formulés par cette réunion, pour être ensuite présentée à la Quatrième Conférence des Parties au SPAW (COP4), à la Douzième réunion intergouvernementale du Plan d'action et à la Neuvième réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena;
2. S'agissant de l'évaluation, au plan national, des capacités et mécanismes de suivi et de présentation de rapports sur les espèces susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW conformément à la Décision 4 de la COP3, le secrétariat commence, en collaboration avec le STAC, la compilation d'informations en vue de présenter un rapport d'avancement à la COP4;
3. À propos de l'activité 2.2, les activités soient adaptées de sorte à dûment refléter l'état d'avancement du projet révisé de lignes directrices pour la sélection des aires susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW et les apports présentés sur ce point dans le document UNEP(DEC)/CAR WG.29/3 Rev.1 et dans le rapport de la réunion;
4. La COP4 envisage de donner mandat au STAC d'amorcer le processus d'identification des espèces menacées ou en danger d'extinction dans la région qui ne figurent pas encore dans les Annexes au Protocole;
5. Concernant l'activité 2.3(3), un groupe de travail *ad hoc* sur la question des dérogations à l'Article 11(2) soit créé, dont la composition suive les mêmes principes que ceux convenus à la STAC1 sur les lignes directrices pour la révision des critères de sélection des espèces. Le groupe de travail utilisera comme point de départ des discussions, l'analyse juridique préliminaire « Derogations au Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5), devant commencer ses travaux immédiatement après sa formation, afin de présenter un rapport d'avancement à la COP4;
6. Pour ce qui est de l'activité 2.4(1), les activités soient adaptées de sorte à dûment refléter l'état d'avancement du PAMM et les apports présentés sur ce point dans le rapport de la réunion;
7. La collaboration avec la COPACO/FAO et l'Association de conservation des Caraïbes (CCA) se poursuive et que le secrétariat explore les possibilités de synergies et d'activités en étai des objectifs du Protocole SPAW et du Plan de travail, tel que le reflètent les paragraphes 126 et 120 du rapport; et
8. Le secrétariat et le CAR/SPAW poursuivent leurs efforts de collecte de fonds afin d'assurer le financement des activités décrites dans le Plan de travail 2006-2007, en collaboration avec les gouvernements.

#### RECOMMANDATION V

**Ayant pris note** du document UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP 4 et de son lien avec le point sur les RAR et les CAR, à l'ordre du jour de la Douzième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement de la Caraïbe et Huitième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes, devant se tenir en 2006,

**La réunion recommande que :**

Le secrétariat renvoie pour examen le document et le rapport de cette STAC au groupe pertinent.

Annexe III: Etat des Ratifications de la Convention de Cartagena et du Protocole SPAW

**Convention de Cartagena**

Pays	Signature	Ratification / Adhésion
Antigua et Barbuda		11-Sep-86
Bahamas		
Barbades	05-Mar-84	28-Mai-85
Belize		22-Sep-99
Colombie	24-Mar-83	03-Mar-88
Costa Rica		01-Août-91
Cuba		15-Sep-88
Dominique		05-Oct-90
République Dominicaine		24-Nov-98
France	24-Mar-83	13-Nov-85
Grenade	24-Mar-83	17- Août -87
Guatemala	05-Juil-83	18-Déc-89
Guyana		
Haiti		
Honduras	24-Mar-83	
Jamaïque	24-Mar-83	01-Avr-87
Mexique	24-Mar-83	11-Avr-85
Hollande	24-Mar-83	16-Avr-84
Nicaragua	24-Mar-83	25-Août-05
Panama	24-Mar-83	07-Nov-87
Saint-Christophe et Nevis		15-Jui-99
Sainte-Lucie	24-Mar-83	20-Nov-84
Saint-Vincent et les Grenadines		11-Juil-90
Surinam		
Trinité et Tobago		24-Jan-86
Royaume Uni	24-Mar-83	28-Fév-86
Etats-Unis d'Amérique	24-Mar-83	31-Oct-84
Venezuela	24-Mar-83	18-Déc-86
Commission Economique Européenne	24-Mar-83	

**Protocole SPAW**

Pays	Signature	Ratification / Adhésion
Antigua et Barbuda	18-Jan-90	
Bahamas		
Barbade		14-Oct-02
Belize		
Colombie	18-Jan-90	05-Jan-98
Costa Rica		
Cuba	18-Jan-90	04- Août -98
Dominique		
République Dominicaine		24-Nov-98
France	18-Jan-90	05-Avr-02
Grenade		
Guatemala	18-Jan-90	
Guyana		
Haiti		
Honduras		
Jamaïque	18-Jan-90	
Mexique	18-Jan-90	
Hollande	18-Jan-90	02-Mar-92
Nicaragua		
Panama	16-Jan-91	27-Sep-96
Saint- Christophe et Nevis		
Sainte-Lucie	18-Jan-90	25-Avr-00
Saint-Vincent et les Grenadines	26-Juil-91	26-Juil-91
Surinam		
Trinité et Tobago	18-Jan-90	10- Août -99
Royaume Uni	18-Jan-90	
Etats-Unis d'Amérique	18-Jan-90	16-Avr-03
Venezuela	18-Jan-90	28-Jan-97
Commission Economique Européenne		

#### Annexe IV: Liste des Documents

##### Working Documents

UNEP(DEC)/CAR WG.29/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(DEC)/CAR WG.29/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(DEC)/CAR WG.29/3	Projet final des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR WG.29/4	Projet révisé format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées SPAW
UNEP(DEC)/CAR WG.27/2.Rev.3	Projet du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
UNEP(DEC)/CAR WG.29/5	Projet de Plan de travail et de budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2006-2007
UNEP(DEPI)/CAR WG.29/7	Rapport de la Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes

##### Documents d'information

UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.2	Liste provisoire des participants (à préparer pendant cette réunion)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3	Révision de l'état de la mise en œuvre du Plan de travail et du budget du programme régional de SPAW pour la période biennale 2004-2005
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.4	Rapport du Centre d'Activités Régionales de SPAW (SPAW/CAR) en Guadeloupe sur les opérations du CAR pour la période 2004-2005
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5	Les Drogations au Protocole SPAW d'après l'Article 11(2) : Analyse Juridique
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.6	Suivi et rapport sur les espèces listées dans les principaux accords environnementaux multilatéraux
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.7	Mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique et du plan stratégique et progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.8	Directory of Members SPAW Protocol listserv (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9	Harmonizing Reports on International Biodiversity related Conventions: Pilot Project, Panama (English only)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.10	Le nouveau réseau et forum sur la gestion des aires marines protégées de la Caraïbe (CaMPAM) et ses activités principales
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.11	Mesoamerican Reef Alliance (MAR) du Réseau international d'activités sur les récifs coralliens (ICRAN) : principales réalisations et activités programmées
UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.12	Rapport du groupe de travail sur le développement des lignes directrices et de critères pour l'évaluation des espaces protégés à inscrire sous SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.23/4	Rapport de la Troisième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/3	Rapport de l'Atelier régional d'experts sur le développement d'un Plan d'action pour les mammifères marins dans la région des Caraïbes. (Bridgetown, Barbade, du 18 au 21 juillet 2005)

##### Documents de la Salle de Conférence

UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.1	Annexe III à UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3. Etat de la Convention de Cartagena et des Protocoles
UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.2	Addendum 1 a UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.9. Harmonisation des Rapports aux conventions internationales reliées à la biodiversité : Projet Pilote, Panama (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.3	Annexe II Révisée de UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.3. Budget pour le Programme SPAW 2004-2005
UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.4	Revue proposée et développement possible pour une révision par le STAC3. Recommandations au document intitulé "Lignes directrices pour l'établissement et les opérations des Centres D'activités régionaux et des Réseaux d'activités régionaux pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes", UNEP(DEC)/CAR IG.24/CRP.9 (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.5	Le Programme de travail de la CDB sur les aires protégées et le Protocole SPAW (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.29/CRP.6	Annexe I Révisée de UNEP(DEC)/CAR WG.29/5. Budget pour le Programme SPAW 2006-2007

## Documents de référence

UNEP-WCMC, Sept. 2005	Towards the harmonization of national reporting to biodiversity-related treaties: Workshop Report (anglais seulement)
UNEP-WCMC	Feasibility Study for a Harmonised Information Management Infrastructure for Biodiversity-related Treaties (anglais seulement)
CITES	Lignes directrices pour les Rapports nationaux
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.3	Distribution and Status of Marine Mammals of the Wider Caribbean Region: An Update of UNEP Documents (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.4	Major Threats to Marine Mammals in the Wider Caribbean Region: A Summary Report (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.5	A Review of Fisheries ByCatch of Marine Mammals In The Wider Caribbean Region (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.6	Socio-Economic Assessment of Marine Mammal Utilization in the Wider Caribbean Region: Captivity, Viewing and Hunting (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.27/INF.8	Insights on Marine Mammals of the Wider Caribbean Sea Region (including the Gulf of Mexico). Derived from Whaling History Documents (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.24/5	Rapport de la Onzième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque ; du 28 septembre au 2 octobre 2004)
UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.3	L'état de la mise en œuvre des décisions de la COP2 de SPAW et des recommandations des première et deuxième réunion du STAC (anglais et espagnol seulement)
UNEP(DEC)/CAR WG.25/6	Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003)
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3	Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, (Montego Bay, Jamaïque , 6 mai 2002)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/8	Rapport de la Dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque ; du 7 au 11 mai 2002)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/5	Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes 2002-2006
UNEP(DEC)/CAR IG.22/9 Rev.1	Rapport conceptuel sur l'établissement et la coordination des centres et réseaux d'activités régionales du Programme pour l'environnement des Caraïbes
UNEP(DEC)/CAR WG.23/6	Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. (La Havane, Cuba, du 24-25 septembre 2001)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/7	Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
UNEP/Ramsar, 2005	Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean (Cartagena, 1983) and the Bureau of the Convention on Wetlands (Ramsar, 1971) (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/6 Rev.1	Priorités pour les réalisations des Parties contractantes et du Secrétariat suite à l'entrée en vigueur du Protocole SPAW, incluant priorités du STAC (comme révisé par la première Réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relative à (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.7	International Coral Reef Action Network (ICRAN): A Global Partnership for Coral Reefs – A Summary (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3	Éléments de développement du Plan d'action pour les mammifères marins dans les Grandes Antilles : Rapport sur la répartition des mammifères marins
UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.4	Rapport pour le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène 1983) et ses protocoles, y compris le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) (février 2001)
UNEP(WATER)/CAR WG.22/5	Rapport de la Quatrième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 3 au 6 août 1999)
UNEP(OCA)/CAR WG.19/6	Rapport de la Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. (Kingston, Jamaïque, du 11 au 13 octobre 1995)

UNEP(OCA)/CAR WG.11/7	Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW) (Guyane française, du 3 au 5 mai 1993)
UNEP(OCA)/CAR WG.5/1	Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) pour le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW) (Kingston, Jamaïque, du 4 au 8 mai 1992)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/3	Évaluation du travail du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (ISTAC) depuis sa création (1992-2000)
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Étendue et structure du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.20/5	Relations entre le Protocole SPAW, le STAC et le travail entrepris par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifique, technique et technologique (SBSTTA) pour la Convention sur la diversité biologique (CBD)
UNEP, 2005	Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, September 2005 (English only)
UNEP(OCA)/CAR IG.11/7	Le cadre légal proposé pour les opérations administrative, technique et financière de CAR et de RAR
UNEP(DEC)/CAR IG.17/INF.6	International Trade in Species Listed in Both the Protocol Concerning Specially Protected Areas and Wildlife (SPAW) and the Convention on International Trade in Endangered Species (CITES) (anglais seulement)
IUCN Species Survival Commission,	CITES: A Conservation Tool - A Guide to Amending the Appendices to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. 6th Edition (anglais seulement)
UNEP/GC/3/Rev.3, 1988	Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE
UNEP(WATER)/CAR WG.11/INF.6	Mémorandum de Coopération entre le Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène, 1983) et ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Nairobi, 1992)
UNEP, 1991	Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1990	Conférence des plénipotentiaires relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
UNEP, 1983	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) et ses Protocoles
UNEP/CEPAL/IG.27/3	Rapport de la Réunion Intergouvernemental relative au Plan d'action pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 6-8 Avril 1981





Annexe V: Liste des Participants

SPA W CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTE DE SPA W / PARTES CONTRATANTES DE SPA W			
<i>Participants / Participants / Participantes/</i>	<i>Title / Titre / Título</i>	<i>Address / Adresse / Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
<b>BARBADOS / BARBADE / BARBADOS</b>			
Kim Downes Agard	Environmental Officer	Environment Unit Ministry of Housing, Lands and the Environment 1st Floor, S.P. Musson Building Hincks Street, Bridgetown St. Michael	Tel.: (246) 467-5700 / 5725 Fax: (246) 437-8859 E-mail: <a href="mailto:downesk@gob.bb">downesk@gob.bb</a>
<b>COLOMBIA / COLOMBIE / COLOMBIA</b>			
Ana María Hernández Salgar	Asesora	Oficina de Asuntos Internacionales Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo Territorial Calle 37 No. 8/40 Piso 4 Bogota, D.C.	Tel.: (57-1) 288-9860 / 332-3434 ext.124/182 Fax: (57-1) 288-6954 E-mail: <a href="mailto:amhernandez@minambiente.gov.co">amhernandez@minambiente.gov.co</a>
<b>CUBA / CUBA / CUBA</b>			
Pedro Julio Ruiz Hernández	Especialista	Centro Nacional de Areas Protegidas Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente 18-A No. 4114, E/ 41 y 47 Miramar, Playa Ciudad Habana	Tel.: (53-7) 206-8226 Fax: (53-7) 204-7970 E-mail: <a href="mailto:pruiz@snap.co.cu">pruiz@snap.co.cu</a>
José Gerhartz	Especialista	Centro Nacional de Areas Protegidas Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente 18-A No. 4114, E/ 41 y 47 Miramar, Playa Ciudad Habana  c/o UWI Centre for Environment & Development 43 Gibraltar Camp Way, Mona Kingston, Jamaica	Tel.: (53-7) 206-8226 Fax: (53-7) 204-7970  UWICED Tel. (876) 394-5922 Fax: (876) 927-0329 <a href="mailto:jose.gerhartz@uwimona.edu.jm">jose.gerhartz@uwimona.edu.jm</a>
Maida Asela Montolio Fernández	Vice Director, Científico	Acuario Nacional de Cuba Ministerio de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente Primera y Avenida 60 Miramar, Playa Ciudad Habana	Tel.: (53-7) 203 6401-6 ext.214 / 215 Fax: (53-7) 209 2737 E-mail: <a href="mailto:maidam@acuaronacional.cu">maidam@acuaronacional.cu</a>
<b>DOMINICAN REPUBLIC / REPUBLIQUE DOMINICAINE / REPUBLICA DOMINICANA</b>			
Angel Roberto Sanchez Percinal	Director de Areas Protegidas	Secretaría de Estado de Medio Ambiente y Recursos Naturales Sub-Secretaría de Areas Protegidas Avenida Tiradentes Esquina Presidente Gonzalez Piso 10, Plaa Naco Santo Domingo, Distrito Nacional	Tel.: (809) 616-1444 / 501-2727 Fax: (809) 540-2667 E-mail: <a href="mailto:robertosanche@gmail.com">robertosanche@gmail.com</a>
<b>FRANCE / FRANCE / FRANCIA</b>			
Veronique Herrenschildt Point Focal CAR/SPA W	Chargé de Mission International	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable Direction de la nature et des Paysages 20 Avenue de Ségur 75 007 Paris	Tel.: (33-1) 4219-1948 Fax: (33-1) 4219-1906 E-mail: <a href="mailto:veronique.herrenschildt@ecologie.gouv.fr">veronique.herrenschildt@ecologie.gouv.fr</a>
Louis Redaud	Chef du Service Protection de la Nature, Sites et Paysages	DIREN Guadeloupe Cite Guillard Chemin des Bougainvilliers F-97100 Basse-Terre Guadeloupe	Tel.: (590) 590 41 04 60 Fax: (590) 590 99 35 65 E-mail: <a href="mailto:louis.redaud@guadeloupe.ecologie.gouv.fr">louis.redaud@guadeloupe.ecologie.gouv.fr</a>
<b>NETHERLANDS ANTILLES / ANTILLES NEERLANDAISES / ANTILLAS NEERLANDESAS</b>			
Paul Hoetjes	Senior Policy Advisor	Dept. of Environment and Nature Directorate of Public Health Schouwburgweg 26 (APNA Building) Willemstad, Curaçao	Tel.: (5999) 466-9307 Fax: (5999) 461-0254 E-mail: <a href="mailto:paul@mina.vomil.an">paul@mina.vomil.an</a> Website: <a href="http://mina.vomil.an">http://mina.vomil.an</a>
Anouk Swakhoven	Legal Advisor	Ministry of General Affairs and Foreign Relations of the Netherlands Antilles Fort Amsterdam 4 Willemstad, Curaçao	Tel.: (5999) 461-3933 Fax: (5999) 461-7123 E-mail: <a href="mailto:anouk.swakhoven@gov.an">anouk.swakhoven@gov.an</a>

PANAMA / PANAMA / PANAMA			
Marisol Emelda Dimas Acosta (Focal Point)	Bióloga	Depto. de Áreas Protegidas y Biodiversidad Autoridad Nacional del Ambiente Albrook, Edificio 804 Ciudad de Panamá	Tel.: (507) 315-0855 ext.3177 Fax: (507) 315-0573 E-mail: <a href="mailto:m.dimas@anam.gob.pa">m.dimas@anam.gob.pa</a> / <a href="mailto:biodiversidad@anam.gob.pa">biodiversidad@anam.gob.pa</a> / <a href="mailto:m_dimas13@hotmail.com">m_dimas13@hotmail.com</a>
ST. VINCENT AND THE GRENADINES / SAN VICENT ET LES GRENADINES / SAN VICENTE Y LAS GRENADINAS			
Amos Glasgow	Forestry Supervisor	Forestry Department Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Kingstown	Tel.: (784) 457-8594 / 458-2937 /532-0919 Fax: (784) 457-8502 E-mail: <a href="mailto:amoz@vincysurf.com">amoz@vincysurf.com</a> / <a href="mailto:forestrysvg@vincysurf.com">forestrysvg@vincysurf.com</a>
TRINIDAD & TOBAGO / TRINITE et TOBAGO / TRINIDAD y TABAGO			
Courtenay Park	Assistant Conservator of Forests	Ministry of Public Utilities and the Environment Forestry Division Long Circular Road St. James	Tel.: (868) 668-3825 Fax: (868) 668-3825 E-mail: <a href="mailto:cpark24@yahoo.com">cpark24@yahoo.com</a>
UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMERICA			
Anne Chick	Foreign Affairs Officer	Office of Ocean Affairs U.S. Department of State 2201 C Street, NW, Room 5805 Washington, DC 20520	Tel.: (202) 647-3879 Fax: (202) 647-9099 E-mail: <a href="mailto:chickal@state.gov">chickal@state.gov</a>
Arthur Elliott Paterson, III	International Affairs Specialist	International Program Office, National Ocean Service NOAA SSMC 3, Room 5627 1315 East West Highway Washington, DC 20910	Tel.: (301) 713 3078 ext.217 Fax.: (301) 713-4263 E-mail: <a href="mailto:arthur.e.paterson@noaa.gov">arthur.e.paterson@noaa.gov</a>
Nancy Daves	CITES Coordinator	International Affairs Office NOAA-Fisheries 1315 East West Highway Washington, DC 20910	Tel.: (301) 713-9090 Fax: (301) 713-0376 E-mail: <a href="mailto:nancy.daves@noaa.gov">nancy.daves@noaa.gov</a>
VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA			
Lisla Coromoto Pico Berbesí	Primer Secretario	Ministerio de Relaciones Exteriores Dirección General de Economía y Cooperación Internacionales Dirección de Asuntos Económicos Internacionales Conde a Carmelitas Torre MRE, piso 16 ala A Caracas	Tel.: (58-212) 806-4325 ext. 4325 / 4326 Fax: (58-212) 806-4359 E-mail: <a href="mailto:lpico@hotmail.com">lpico@hotmail.com</a>
Biomar F. Blanco	Jefe de División Fronteras Marítima	Dirección General de Soberanía Límites y Asuntos Fronterizos Ministerio de Relaciones Exteriores Esq. Carmelita, Av. Urdaneta Torre MRE, Piso 13 Caracas	Tel. : (58-212) 408-4757/4758/4760 Fax : (58-212) 806-4385 E-mail : <a href="mailto:biomarb@yahoo.com">biomarb@yahoo.com</a>
Jesús Roberto Ramos Oropeza	Director General	Oficina Nacional de Diversidad Biológica Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Centro Simón Bolívar Torre Sur, Piso 6 Caracas	Tel. (58-212) 408-4757/4758 Fax : (58-212) 408-4276/1503 E-mail : <a href="mailto:jramos@marn.gob.ve">jramos@marn.gob.ve</a>
Ana María Rivero Linero	Guardafauna II	Oficina Nacional de Diversidad Biológica Dirección de Áreas Protegidas Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Centro Simón Bolívar Torre Sur, Entrada Este, Piso 6 El Silencio Caracas	Tel. : (58-212) 408-2151 / 2153 Fax: (58-212) E-mail : <a href="mailto:arivero@marn.gob.ve">arivero@marn.gob.ve</a>
Sergio García Castro	Director de Áreas Naturales Protegidas	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Centro Simón Bolívar Torre Sur, Piso 6 Caracas	Tel.: (58-212) 408-2150 E-mail: <a href="mailto:sgarcia@marn.gob.ve">sgarcia@marn.gob.ve</a>
Aleidi Beatriz Sangronis Delgado	Directora de Gestión Internacional	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Torre Sur, Piso 18 Oficina 5	Tel.: (58-212) 4081501-2 Fax: (58-212) 408-1503 E-mail: <a href="mailto:asangroni@marn.gob.ve">asangroni@marn.gob.ve</a>
Víctor Alfonso García Gutiérrez	Ingeniero Agrónomo	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales CSB Torre Sur, Piso 10 El Silencio, Caracas	Tel.: (58-212) 408-1966 Fax: (58-212) 408-4875 E-mail: <a href="mailto:garciavict@yahoo.com">garciavict@yahoo.com</a>

Luz Amelia Sánchez	Jefe de División Anapro	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Torre Sur Piso 6, Oficina 615 Centro Simón Bolívar, El Silencio Caracas	Tel.: (58-212) 408-2156 Fax: (58-212) 408-2148 E-mail: <a href="mailto:lsanchez@marn.gob.ve">lsanchez@marn.gob.ve</a>
Sara Isabel Gálvez Figueroa	Jefe de la División Áreas Naturales Protegidas	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Dirección General de Diversidad Biológica Centro Simón Bolívar Torre Sur Piso 6 El Silencio, Caracas	Te.: (58-212) 408-2152 al 56 Fax: (58-212) 408-2109 E-mail: <a href="mailto:sgalvez@marn.gob.ve">sgalvez@marn.gob.ve</a>
Abigail O. Castillo Carmona	Director Técnico (E) de las Zonas Costeras	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales de Planificación y Ord. Amb. Torre Sur del CSB, Piso 10 Caracas	Tel.: (58-212) 408-1962 Fax: (58-212) 408-4875 E-mail: <a href="mailto:acastillo@marn.gob.ve">acastillo@marn.gob.ve</a>
Begoña Mora	Jefe de División Conservación de Fauna Acuática	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Oficina Nacional de Diversidad Biológica Centro Simón Bolívar, Torre Sur Piso 6 El Silencio Caracas	Tel.: (58-212) 408-2123 Fax: (58-212) 408-2109 E-mail: <a href="mailto:bmora@marn.gob.ve">bmora@marn.gob.ve</a>
Vicente Vera	Geógrafo	Ministerio del Ambiente y los Recursos Naturales Oficina Nacional de Diversidad Biológica Centro Simón Bolívar, Torre Sur Sur Piso 6 El Silencio Caracas	Tel.: (58-212) 408-2155 Fax: E-mail: <a href="mailto:vvera@marn.gob.ve">vvera@marn.gob.ve</a>
Roberto Alejandro Egañez Marcano	Especialista	Dirección General de Ambiente Ministerio Público Edif. Sede del Fiscal General de la República 2 piso, Dir. Gen. Amb. Av. Mexico Coordinación Técnico Científica Ambiental	Tel.: (58-212) 509-8035 Fax: (58-212) E-mail: <a href="mailto:reganez@fiscalia.gov.ve">reganez@fiscalia.gov.ve</a>
Ulandia Milagros Ravago Alamo	Jefe de División	Instituto Nacional de Parques INPARQUES Av. Rómulo Gallegos, entre 2do y 3ª Transversal Santa Eduvigis Caracas	Tel. (58-212) 273-2862 Fax: (58-212) 273-2163 E-mail: <a href="mailto:uravago@inparques.gov.ve">uravago@inparques.gov.ve</a>

OTHER CEP GOVERNMENTS / AUTRES GOUVERNEMENT DU PEC / OTROS GOBIERNOS DEL PAC

HAITI / HAITI / HAITI			
Exil Lucienna	Chef de Service	Ministère de l'Environnement 181 Haut Turgeau Ave. Jean Paul II, B.P. 19260 Port-au-Prince, Haiti	Tel: (509) 245-7585 / 7572 Cell: (509) 417-4880 Fax: (509) 245-7360 E-mail: <a href="mailto:exillucienna@yahoo.fr">exillucienna@yahoo.fr</a> / <a href="mailto:ellucienna@hotmail.com">ellucienna@hotmail.com</a>
MONTSERRAT / MONTSERRAT / MONTSERRAT			
Gerard Gray	Environment and Conservation Advisor	Ministry of Agriculture, Land, Housing and the Environment P.O. Box 272 Brades	Tel.: (664) 491-2075 Fax: ((664) 491-9275 E-mail: <a href="mailto:grayg@candw.ms">grayg@candw.ms</a>
UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI / REINO UNIDO			
Emma Doyle	Coordinadora del Fondo de Cooperación	Embajada Británica en Caracas Torre La Castellana, Piso 11 Avenida Principal, La Castellana Caracas	Tel. : (58-212) 263-8411 ext.4326 Fax : (58-212) 267-1275 E-mail: <a href="mailto:emma.doyle@fco.gov.uk">emma.doyle@fco.gov.uk</a> <a href="http://www.britain.org.ve">http:// www.britain.org.ve</a>

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS / ORGANISATION DES NATIONS UNIES / ORGANIZACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION (FAO)

Bisessar Chakalall	Senior Fishery Officer / Secretary of Western Central Atlantic Fishery Commission (WECAFC)	Sub-Regional Office UN House, Marine Gardens Christ Church P. O. Box 631-C Bridgetown, Barbados	Tel.: (246) 426-7110 ext.249 Fax: (246) 427-6075 E-mail: <a href="mailto:bisessar.chakalall@fao.org">bisessar.chakalall@fao.org</a>
Alberto José Berrizbeitia Russian	Asistente de Programa	FAO Venezuela Torre Bellas Artes Piso 4 Urb. La Candelaria Caracas, Venezuela	Tel.: (58-212) 577-5680 / 0146 Fax: (58-212) 577-5680 / 0146 E-mail <a href="mailto:fao-ve@fao.org">fao-ve@fao.org</a>

EXPERTS / EXPERTS / EXPERTOS			
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANIZATION NON GOUVERNEMENTALES / ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES (NGOs)			
ATLANTIC AND GULF RAPID REEF ASSESSMENT (AGRRA)			
Juan M. Posada	Investigador	Dept. Biología de Organismos Universidad Simón Bolívar Apartado 89000 Caracas 1080-A, Venezuela	Tel.: (58-212) 906-3417 Fax: (58-212) 906-3416 E-mail: <a href="mailto:jposada@usb.ve">jposada@usb.ve</a>
ANIMAL WELFARE INSTITUTE			
Milton M. Kaufmann	Consultant	10007 Queen Street Alexandria, Virginia 22314 United States of America	Tel.: (703) 836-4300 Fax: (703) 836-0400 E-mail: <a href="mailto:awi@awionline.org">awi@awionline.org</a>
ASSOCIATION EVASION TROPICALE (MARINE TURTLES AND CETACEANS PRESERVATION)			
Caroline Rinaldi Gendreaud	Marine Mammal Expert	Rue des Paletuiviers 97125 Bouillante Guadeloupe, FWI	Tel.: (590) 690 338-124 (590) 590 927-424 E-mail: <a href="mailto:evastropic@wanadoo.fr">evastropic@wanadoo.fr</a>
CARIBBEAN MARINE PROTECTED AREAS MANAGERS NETWORK (CaMPAM)			
Georgina Bustamante	Consultant	2800 N Hills Dr. -216 Hollywood, FL 33021 U.S.A.	Tel.: (954) 963-3626 Fax: (954) 963-3626 E-mail: <a href="mailto:gbustamante@bellsouth.net">gbustamante@bellsouth.net</a>
CARIBBEAN CONSERVATION ASSOCIATION (CCA)			
Leslie Walling	Executive Director	Chelford, Bush Hill The Garrison St. Michael	Tel.: (246) 426 5373 Fax: (246) 429 8483 E-mail: <a href="mailto:execdirector@ccanet.net">execdirector@ccanet.net</a> <a href="mailto:cca@ccanet.net">cca@ccanet.net</a>
CENTRO DE INVESTIGACION Y CONSERVACION DE TORTUGAS MARINAS (CICTMAR)			
Hedelyv J. Guada	Directora	Apdo. 50-789 Caracas 1050-A Edificio Inca, Piso 5 No.54 Venezuela	Tel.: (58-212) 761-6355 / (58-414) 249-6326 (cell) E-mail: <a href="mailto:95-79050@usb.ve">95-79050@usb.ve</a> / <a href="mailto:hjguada@cantv.net">hjguada@cantv.net</a>
EASTERN CARIBBEAN COALITIAN FOR ENVIRONMENTAL AWARENESS (ECCEA)			
Lesley Sully	Head of Operations – CEO	Museum d'Histoire Naturelle BP 4030 Terres Sainville 97254 Fort de France cedex Martinique	Tel.: (596) 596 656-725 Fax: (596) 596 656-725 E-mail: <a href="mailto:lsully@wanadoo.fr">lsully@wanadoo.fr</a>
FUNDACION AGUACLARA			
María Eugenia Gil Beroes	Directora de Comunicaciones	Av. Universitaria Edif. Las Cumbres 410 Piso Letra B los Chaguaramos 1040 Venezuela	Tel.: (58-212) 662-4061 / 690-3066 Fax: (58-212) 662-4061 E-mail: <a href="mailto:fundacionaguaclara@cantv.net">fundacionaguaclara@cantv.net</a>
FUNDACION CARIBE SUR			
Juan Carlos Fernández Doldan	Director Ejecutivo	C/ La Guairita Residencias Jardín Tiuna, Apto. A-46 Chuao-Caracas 1060 Venezuela	Tel.: (58-414) 303-0847 Fax: (58-212) 991-9071 E-mail: <a href="mailto:juancfer@cantv.net">juancfer@cantv.net</a> / <a href="mailto:caribesurorg@cantv.net">caribesurorg@cantv.net</a>
HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL			
Ronald Orenstein	Consultant	1825 Shady Creek Court Mississauga, Ontario L5L 3W2, Canada	Tel.: (905) 820-7886 Fax: (925) 569-0116 E-mail: <a href="mailto:ron.orenstein@rogers.com">ron.orenstein@rogers.com</a>
MONITOR CARIBBEAN (MC)			
Milton M. Kaufmann	President	19102 Roman Way Montgomery Village Maryland 20886 USA	Tel.: (301) 948-1831 Fax: (301) 8948-1831
PANOS			
Indi McLymont	Programme Officer/Journalist	Panos Institute 21 Highland Close Kingston 19 Jamaica	Tel.: (876) 924 7913 E-mail: <a href="mailto:indidk@yahoo.com">indidk@yahoo.com</a>
RAMSAR CONVENTION SECRETARIAT			
Margarita Astrálaga	Senior Advisor for the Americas	28 Rue mauverney 1196 Gland Switzerland	Tel.: (4122) 999-0175 /45 Fax: (4122) 999-0169 E-mail: <a href="mailto:astralaga@ramsar.org">astralaga@ramsar.org</a>

SEA VIDA			
Jaime Bolamos	Director Ejecutivo	A.P. 162 Cagua Edo. Aragua Venezuela	Tel.: (58-244) 396-0393 Fax: (58-244) 396-1699 E-mail: <a href="mailto:sea_vida@yahoo.es">sea_vida@yahoo.es</a>
THE NATURE CONSERVANCY (TNC)			
Nestor Windevoxhel	TNC-MAR Program Director	12 Av. 14-41 Zona 10 Oakland Guatemala City Guatemala	Tel.: (502) 2367-0480 Fax: (502) 2367-0481 E-mail: <a href="mailto:nwindevoxhel@tnc.org">nwindevoxhel@tnc.org</a>
WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION SOCIETY (WDCS)			
Alice Stroud	Legal Advocate	421 Jefferson Street Klamath Falls, Oregon 97601 U.S.A.	Tel.: (541) 205-4405 Fax: (541) 205-4405 E-mail: <a href="mailto:alice_stroud@wdcs.org">alice_stroud@wdcs.org</a>
Courtney S. Vail	USA Representative	5615 E. Lafayette Blvd. Phoenix, Arizona 85018 U.S.A.	Tel.: (480) 949-2649 / (703) 517-0411 E-mail: <a href="mailto:courtney@wdcs.org">courtney@wdcs.org</a>
Vanesa Patricia Tossenberger	Argentina Representative	P.O. Box 126 (9310) Puerto San Julián, Santa Cruz Argentina	Tel.: (54-296) 245-2292 Fax: (54-296) 245-2292 E-mail: <a href="mailto:vanesa.tossenberger@wdcs.org">vanesa.tossenberger@wdcs.org</a>
WIDER CARIBBEAN SEA TURTLE CONSERVATION NETWORK (WIDECAST)			
Karen Eckert	Executive Director	Duke University Marine Laboratory  135 Duke Marine Lab Road Beaufort, North Carolina 28516 U.S.A.	Tel.: (252) 504 7597 Fax.: (252) 504 7648 E-mail: <a href="mailto:keckert@widecast.org">keckert@widecast.org</a>
WORLD WILDLIFE FUND CANADA			
Michael Bliemsrieder	WWF-Canada Regional Director (Cuba/greater Antilles)	Calle 11 #33807 E/ 6 y 8 Tará, Habana del Este Cuidad Habana Cuba	Tel.: (535) 270-4222 (Cuba) / (416) 303-0993 (Canada) Fax: (535) 866-4475 E-mail: <a href="mailto:mbliemsrieder@wwfcanada.org">mbliemsrieder@wwfcanada.org</a>
INTERNATIONAL CORAL REEF ACTION NETWORK / MESOAMERICAN REEF ALLIANCE (ICRAN/MAR)			
Liza Karina Agudelo	Coordinadora del Proyecto	Alianza para el Arrecife Mesoamericano Fisheries Compound Princess Margaret Drive Belize City, Belize	Tel.: (501) 223-4673 Fax: (501) 223-4684-0116 E-mail: <a href="mailto:lagudelo@icran.org">lagudelo@icran.org</a>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE SPAW PROTOCOL (SPAW/RAC)			
Maurice Anselme	Director	Immeuble DIREN Rue des Bougainvilliers Cité Guillard 97-100 Basse-Terre Guadeloupe, FWI	Tel.: (590) 590 41 04 51 Fax: (590) 590 99 35 65 E-mail: <a href="mailto:maurice.anselme@quadeloupe.ecologie.gouv.fr">maurice.anselme@quadeloupe.ecologie.gouv.fr</a>
SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME / SECRETARIAT DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIRES / SECRETARIA DEL PROGRAMA AMBIENTAL DEL CARIBE			
United Nations Environment Programme (UNEP)			
14-20 Port Royal Street, Kingston, Jamaica. Tel: (876) 922-9267, Fax: (876) 922-9292, <a href="http://www.cep.unep.org">www.cep.unep.org</a>			
Nelson Andrade Colmenares	Coordinator		<a href="mailto:nac.uneprcuja@cwjamaica.com">nac.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Alessandra Vanzella-Khouri	SPAW Programme Officer		<a href="mailto:avk.uneprcuja@cwjamaica.com">avk.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Luc St-Pierre	CEPNET Programme Officer		<a href="mailto:lp.uneprcuja@cwjamaica.com">lp.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Heidi Savelli Soderberg	Junior Professional Officer – SPAW		<a href="mailto:hss.uneprcuja@cwjamaica.com">hss.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Brenda Dewdney	Bilingual Secretary (SPAW)		<a href="mailto:bd.uneprcuja@cwjamaica.com">bd.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Lesma Levy	Administrative Assistant		<a href="mailto:ll.uneprcuja@cwjamaica.com">ll.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Donna Henry-Hernández	Bilingual Secretary (CEPNET)		<a href="mailto:dhh.uneprcuja@cwjamaica.com">dhh.uneprcuja@cwjamaica.com</a>
Ingrid Lee-Smart	Computer Information Systems Assistant		<a href="mailto:uneprcuja1@cwjamaica.com">uneprcuja1@cwjamaica.com</a>